GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GAZETTE

Au service de la communauté policière depuis 1938

Vol. 69, Nº 1, 2007
www.grc-rcmp.gc.ca

Mettre les tendances au jour

L'utilité des sciences du comportement

L'HEURE JUSTE
Mythes et réalités des profils criminels

MEURTRES SÉRIELS
Comment la police a élucidé l'affaire du tueur « BTK »

ENFANTS TÉMOINS
Prescriptions pour l'interrogation des enfants

Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Canada

Les mystères du comportement

À quel point nos actes sont-ils révélateurs? C'est une question pertinente – et que des chercheurs et spécialistes du monde entier abordent en profondeur pour mieux comprendre ce que nos modes de comportement dévoilent sur notre personne. Et les organismes d'application de la loi n'ont pas laissé passer l'opportunité d'appliquer ces informations précieuses dans leur travail.

Depuis des décennies, les services de police utilisent divers outils comme l'examen polygraphique, les techniques stratégiques d'interrogation, les profils criminels et géographiques, l'analyse de bases de données et l'évaluation de la menace pour déterminer ces tendances de comportement et en percer le mystère. Dans la présente livraison de la *Gazette*, nous nous penchons sur les moyens par lesquels la police met à profit ces informations et les conseils de spécialistes dans les enquêtes criminelles.

Tout d'abord, nous nous attardons aux services de la Sous-direction des sciences du comportement et aux connaissances dont ses membres ont fait commis profiter une enquête actuelle sur des meurtres sériels commis en Alberta. Si les enquêteurs n'ont pas encore fini d'éplucher les éléments de preuve et tâchent de rétrécir la liste des suspects, nous vous expliquons les avantages que la police a su tirer des plus récents outils des sciences du comportement dans son enquête.

Nous abordons aussi l'enquête retentissante sur le tueur BTK (bind, torture and kill, soit ligoter, torturer et tuer), une affaire de meurtres sériels survenus à Wichita (Kansas) et que la police a résolue en 2005 – 31 ans après la perpétration des premiers meurtres. Deux agents du groupe de l'analyse du comportement du FBI expliquent comment les dernières percées dans le domaine – et la collaboration entre analystes et enquêteurs – ont finalement permis d'élucider l'affaire.

Pour révéler les tenants et aboutissants des profils criminels, le serg. Pierre Nezan, analyste aux enquêtes criminelles à la GRC, fait tomber cinq mythes sur les profils qui sont véhiculés par la culture populaire et, parfois, par les policiers eux-mêmes. En outre, dans un entretien spécial de deux pages, un ancien établisseur de profils au FBI, Roy Hazelwood, parle de certains des cas de crimes violents les plus épineux au monde sur lesquels il a travaillé en quelque 20 ans de carrière.

L'établissement de liens entre des crimes violents non résolus et des cas antérieurs similaires peut aider les enquêteurs à réduire une longue liste de suspects. Nous abordons comment le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC) est utile pour la police au pays et à l'étranger. En Nouvelle-Zélande, la police recourt à sa propre base de données nationale ainsi qu'au SALVAC pour prioriser les suspects, une démarche qui s'est révélée efficace dans une affaire récente que nous relatons.

Par ailleurs, Sean Sutton de la Section des analyses de crimes graves au R.-U. montre comment ses membres s'attachent à faire en sorte que leurs rapports renferment des renseignements pragmatiques et accessibles pour les enquêteurs qui en font usage.

La police profite aussi de manière évidente de l'expertise de spécialistes de l'extérieur de la communauté policière.

Joanna Pozzulo, chercheure à l'Université Carleton à Ottawa, étudie les techniques d'interrogation des enfants témoins. Découvrez les choses à faire et à ne pas faire pour tirer des renseignements précis de la part des jeunes.

Nous nous entretenons également avec un spécialiste de l'évaluation des menaces et des interventions par suite d'incidents traumatisants, qui travaille avec la police et les enseignants pour prévenir la violence dans les écoles. Dans la foulée de la fusillade survenue au collège Dawson à Montréal, Kevin Cameron explique l'importance de montrer aux agents de police, aux administrateurs scolaires et aux conseillers à relever les signes avant-coureurs de la violence chez les étudiants et à intervenir avant qu'elle n'éclate.

S'il y a encore beaucoup à apprendre sur le comportement humain, la police met à profit les connaissances actuelles en les appliquant avec succès à ses enquêtes. Nous espérons que ce numéro sur les sciences du comportement saura vous éclairer sur ces outils et le rôle déterminant qu'ils peuvent jouer pour les enquêteurs et les révélations qu'ils nous offrent sur les actes d'un criminel. Après tout, comme nous le rappelle un établisseur de profils à la GRC, rien dans notre comportement n'est jamais fortuit.

—Katherine Aldred

GAZETTE

Participez au sondage en ligne de la *Gazette*!

Avide de lire nos Actualités? Ému par nos Entretiens? Ravi de parcourir nos Reportages? Consultez les derniers résultats du sondage en ligne dans lequel nos lecteurs expriment leurs préférences, puis donnez votre avis!

www.gazette.rcmp-grc.gc.ca/polls-fr.html

Par ailleurs, vous pourrez en profiter pour vous inscrire au service d'avis électronique pour connaître la date de parution de notre prochain numéro en ligne.

GAZETTE

Au service de la communauté policière depuis 1938

Vol. 69, N° 1, 2007 Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

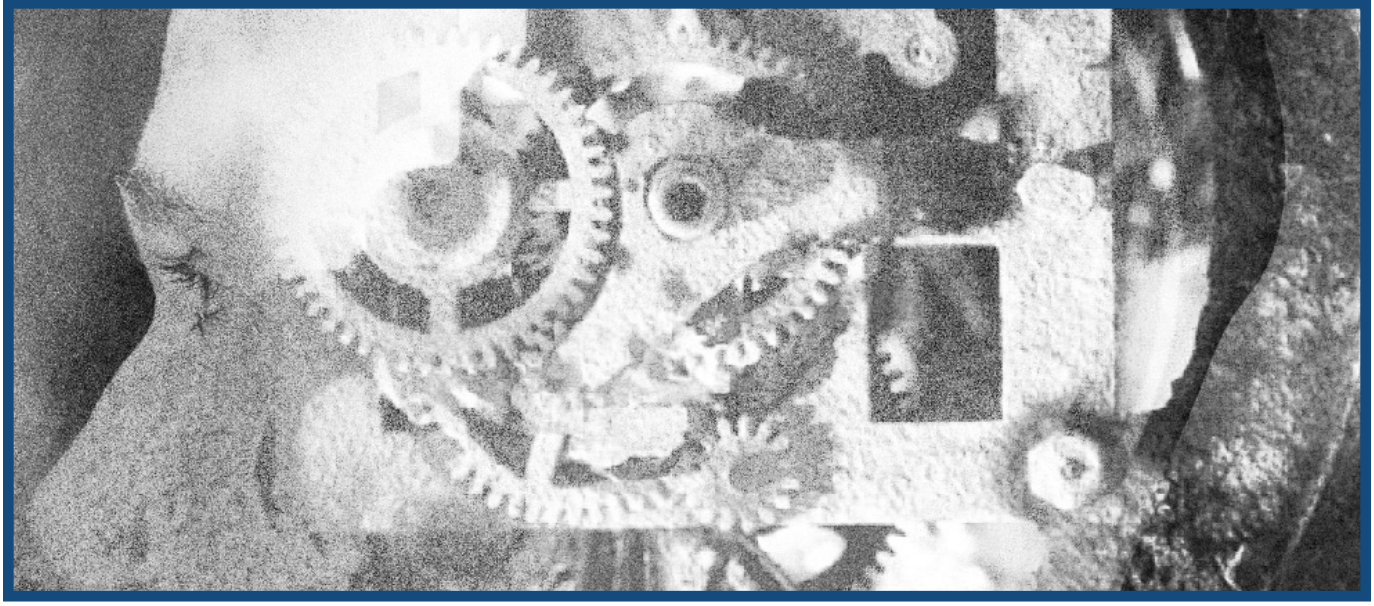

Dossier

Les sciences du comportement

7 Sur la piste d'un tueur sériel
10 Le système SALVAC : la mémoire des détails
11 La priorisation des suspects : la méthode néo-zélandaise
14 Pour faire tomber les mythes sur l'établissement de profils criminels
16 Résolution de l'affaire du tueur « BTK »
18 Entretien avec Roy Hazelwood, ancien établisseur de profils au FBI
20 Prescriptions pour l'interrogation des enfants
22 Le chaînon manquant dans la prévention de la violence chez les étudiants
24 Comment la police du R.-U. tire le meilleur parti des profils criminels
26 Le questionnaire d'enquête criminelle : un outil précieux
27 Les personnes disparues en Australie : mythes et réalités

Rubriques

2 Mot de la rédaction
4 Actualités
6 Pratique exemplaire –Percée de l'UMECO autochtone dans la répression du crime organisé
12 Forum –Quelle est la précision des systèmes d'établissement de profils géographiques?
28 Saviez-vous que...
29 La jeunesse – Les centres de jeunes : un excellent milieu pour le recrutement
30 Reportage – Conseils pour une conduite sûre en hiver
31 Reportage — Un récit des opérations d'évacuation au Liban
32 Reportage — L'utilité des renseignements criminels dans la répression des narco-insurrections en Afghanistan
34 À l'avant-garde
36 Nos partenaires à l'oeuvre — Le Centre national d'évaluation des risques
38 Le dernier mot

EN COUVERTURE

Mieux comprendre les pensées et les actes d'un criminel, interroger des témoins et établir des liens entre des crimes de violence sont autant d'outils qui permettent d'orienter une enquête criminelle complexe. Nombre d'enquêteurs s'en remettent désormais aux sciences du comportement pour ce genre d'aide, et les résultats se passent de commentaires

SÉQUENCE DES NUMÉROS PARUS

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de vol. 68, no 4 de la *Gazette*.

ÉDITRICE – Nancy Sample RÉDACTRICE EN CHEF – Katherine Aldred GRAPHISME – Jennifer Wale
ADMINISTRATION ET DIFFUSION – Steve Lusignan TRADUCTION – Services de traduction de la GRC IMPRIMERIE – Performance Printing

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des relations publiques et des services de communication de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel. On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la Rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. Pour communiquer avec nous : La rédactrice en chef — la *Gazette* de la GRC, Immeuble L.H. Nicholson, pièce A200, promenade Vanier, Ottawa (Ontario) CANADA K1A 0R2, par téléphone : (613) 998-6307, par télécopieur : (613) 993-3098, par courriel : gazette@grc-rcmp.gc.ca, par Internet : www.gazette.grc.gc.ca, © Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2000).

UN NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION DES PERTURBATIONS CAUSÉES AU CRIME ORGANISÉ

Les cadres policiers aiment beaucoup parler de perturbation. Et ils ont désormais un instrument pour en rendre compte.

La Direction des opérations fédérales et internationales (OFI) de la GRC a en effet mis au point un outil qui permet d'illustrer qualitativement et quantitativement les perturbations causées aux organisations criminelles.

« L'outil des attributs de perturbation est un moyen normalisé et systématique de consigner et de signaler les perturbations provoquées au sein des organisations criminelles, déclare Karene Saad, gestionnaire des recherches des OFI rattachée au projet.

L'outil, mieux connu sous l'acronyme OAP, consiste en un bref formulaire que le personnel sur le terrain remplit à l'intention de la DG. Les résultats sont compilés et versés dans un rapport qui, d'un coup d'oeil, permet d'avoir un aperçu de l'efficacité relative des multiples projets d'enquête.

L'OAP couvre trois aspects de la structure d'une organisation criminelle – les activités principales, les finances et les effectifs – et y attribue une cote en fonction du degré de perturbation causée à l'issue d'une opération. La cote est soit élevée, moyenne, faible, nulle ou inconnue, selon le degré d'incidence sur l'organisation criminelle.

Journal de Montréal

À l'aide de l'Outil des attributs de perturbation, la police peut évaluer le degré de perturbation causée aux finances d'une organisation, comme en témoigne cette saisie de liquidités au cours du projet Colisée.

Par exemple, au moment d'évaluer la perturbation causée aux finances d'un groupe, si la police a supprimé la capacité d'organiser des opérations d'envergure, le degré de perturbation serait élevé. Toutefois, si aucun actif financier n'a été saisi, la perturbation serait cotée nulle.

L'outil constitue déjà un volet essentiel pour évaluer l'efficacité des opérations de répression du crime organisé. La GRC prévoit élargir son utilisation afin de rendre compte du degré de perturbation dans un plus grande nombre d'opérations.

L'outil présente de nombreux avantages. Une fois les données regroupées et analysées, on peut utiliser les résultats pour produire des rapports divisionnaires, régionaux et nationaux qui donnent un instantané de l'incidence des opérations de la GRC sur les organisations criminelles. De plus, comme la GRC doit rendre compte de l'efficacité de ses activités, elle peut recourir à l'OAP à cet égard, tout en préservant le caractère classifié des données opérationnelles.

« Grâce à l'OAP, nous disposons d'une méthode pour rendre compte des perturbations causées aux organisations illicites, qui soit uniforme dans le temps, ce qui nous aidera grandement à démontrer notre efficacité et notre saine gestion des ressources, deux éléments importants de notre cadre de responsabilisation, explique le s.-comm. aux Opérations fédérales et internationales, Raf Souccar.

—Donald Dawson

NOUVEAUX ADHÉRENTS CANADIENS AU SYSTÈME I-24/7 D'INTERPOL

Deux services de police canadiens ont obtenu accès au système I-24/7 d'Interpol – un système de communication policière mondial qui met en contact des membres d'organismes d'application de la loi dans 186 pays, et leur permet d'échanger des renseignements vitaux sur les criminels et leurs activités.

La GRC administre le bureau d'Interpol Ottawa, organe central de coordination entre les services de police canadiens effectuant des enquêtes criminelles à l'étranger. Jusqu'à tout récemment, la GRC constituait le seul organisme canadien relié à I-24/7. Mais en juillet dernier, la Sûreté du Québec est devenue le premier service de police provincial du pays à adhérer au système. Le Service de police régional de York est le tout dernier adhérent et le premier service municipal à obtenir l'accès au système au pays.

« Étant donné la diversité de notre région et le nombre d'incidents ayant des ramifications internationales, cet outil nous sera extrêmement utile, constate l'agent-détective Tony Cummins, du Service de police régional de York. Dans le milieu du renseignement, nous sommes toujours à la recherche de sources fiables d'information. »

À l'aide du système I-24/7, les services peuvent effectuer des recherches et établir des liens en l'espace de quelques secondes. Ils ont accès à des bases contenant des données sur des présumés terroristes, des personnes recherchées, des empreintes digitales, des profils d'ADN, des véhicules volés et des documents de voyage perdus ou volés, entre autres.

Compte tenu du nombre croissant de réseaux de criminels et d'organisations criminelles se livrant à des activités transfrontalières, ce système modifie la façon de faire des forces policières de partout au monde. Des renseignements sur une enquête criminelle qui aurait auparavant semblé non pertinente, peuvent désormais être reliés à d'autres enquêtes en n'importe quel endroit au monde.

Interpol invite les pays adhérents à élargir leurs contacts à tous les genres d'organismes d'application de la loi, dont les polices frontalières et les services des douanes et de l'immigration.

—Melanie Roush

ANALYSE-MOI ÇA

Quatre policiers issus respectivement de l'Ontario, de la Virginie, de la Floride et de la Caroline du Sud ont passé une semaine, l'automne dernier, à analyser des lieux de crime sous la supervision du serg.-dét. Jim Van Allen, de l'OPP, et du serg. Pierre Nezan, de la GRC, deux établisseurs de profils criminels.

La Police provinciale de l'Ontario (OPP) et la GRC ont mis en commun leur expertise pour offrir des séances de formation à des titulaires de l'International Criminal Investigative Analysis Fellowship (bourse d'étude en analyses d'enquêtes criminelles).

« Nous tâchons autant que possible de partager notre expertise, explique le serg. Nezan. Nous faisons le même travail; seuls nos insignes d'épaule diffèrent. »

Ce travail consiste à analyser des lieux de crimes et à fournir aux enquêteurs de police des profils de comportement ou géographiques de criminels graves inconnus. Les établisseurs de profils, aussi connus sous le nom d'analystes d'enquêtes criminelles, interviennent habituellement dans les cas de crimes violents comme les agressions sexuelles et les homicides.

« Nous nous attachons à reconstituer le crime, précise le serg. Nezan. Nous nous penchons sur l'interaction entre le criminel et la victime, et les signes de violence. Le but est de comprendre ce que l'agresseur pensait au moment du crime, d'après les éléments de preuve recueillis sur les lieux.

Le serg. Nezan et le serg.-dét. Van Allen ont présenté plusieurs cas résolus et non résolus aux stagiaires afin de les aider à développer leurs aptitudes à l'analyse.

L'agent spécial Jon Cromer du groupe des crimes violents de la police d'État de Virginie suit la formation d'établisseur de profils criminels depuis octobre 2005.

« Ce stage m'a inculqué les connaissances pratiques les plus utiles que j'aie vues dans la dernière année, explique M. Cromer. Grâce au nombre relativement restreint de participants, nous avons l'occasion d'approfondir la matière. »

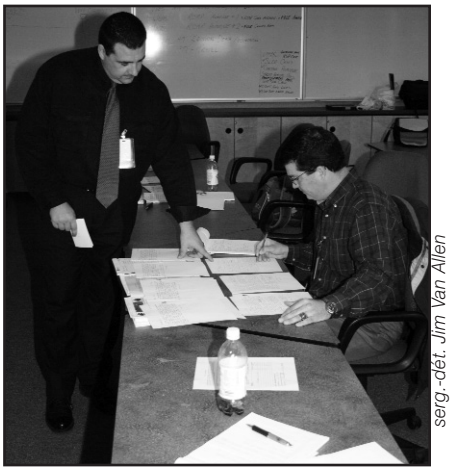

serg.-dét. Jim Van Allen

Le serg. Pierre Nezan, établisseur de profils criminels à la GRC, oriente l'agent spécial Jon Cromer, de la police d'État de Virginie dans une analyse criminelle.

Outre la participation à ces séances de formation abrégées, les stagiaires doivent effectuer trois stages formels d'un mois avant de devenir établisseurs de profils à part entière.

—Katherine Aldred

GARE À L'HAMEÇONNAGE VOCAL

Alors que les membres du public commencent à être sensibilisés à l'hameçonnage, voilà qu'une nouvelle alerte est sonnée : gare à l'hameçonnage vocal.

Similaire à l'hameçonnage, qui consiste à envoyer un courriel à quelqu'un en simulant un site légitime pour inciter la victime à divulguer des renseignements personnels, l'hameçonnage vocal ou téléphonique invite la personne à composer un numéro de téléphone illégitime.

La meilleure défense contre l'hameçonnage vocal est d'aborder tout message téléphonique spontané avec circonspection.

Cette fraude relativement nouvelle fait appel à une technologie abordable, le système vocal sur Internet ou « voix sur IP » (VoIP), grâce auquel l'escroc peut lancer des appels depuis n'importe quel point du monde en usurpant l'identité d'une entreprise légitime. L'appel ainsi transmis affiche une identité d'appelant bidon simulant une entreprise légitime.

Selon le serg. Michel Haché de la Sous-direction des infractions commerciales de la GRC, les escrocs utilisent des téléphones VoIP peu coûteux pour orienter la victime non méfiante vers un numéro de téléphone où elle sera incitée à divulguer des données personnelles.

« Ce n'est pas encore une stratégie très courante, mais elle pourrait connaître la même vague que l'hameçonnage, explique Haché. Le plus insidieux, c'est que les fraudeurs ciblent des gens qui n'ont pas nécessairement un ordinateur pour les amener à taper le numéro d'un compte bancaire au clavier numérique de leur téléphone. »

Voici comment se déroule une fraude typique : l'escroc laisse un message enregistré urgent – par exemple, en annonçant à la personne que sa carte de crédit a fait l'objet d'une fraude – puis prie instamment la personne d'appeler « le numéro suivant sans tarder » et de composer son numéro de carte à 16 chiffres pour confirmer son identité. À l'aide du système VoIP, le fraudeur peut saisir les chiffres et les exploiter abusivement.

Selon le cap. Louis Robertson, membre de la GRC rattaché au Centre national d'appels Phonebusters, si l'hameçonnage vocal constitue un problème relativement peu répandu jusqu'ici, il met en relief la nécessité de sensibiliser le public.

« L'hameçonnage vocal n'est qu'un élément parmi la gamme de fraudes commises par téléphone et par Internet, explique Robertson. Nous ne pouvons pas faire la lutte à ces crimes de façon ponctuelle. Il nous faut aller dans les écoles pour sensibiliser les jeunes à la sécurité dans Internet. Sans quoi, la situation pourrait devenir critique. »

- Katherine Aldred

Pour plus de renseignements, visiter le site ***www.rcmp.ca/scams/vishing_f.htm*** ou ***www.phonebusters.com***

Percée de l'UMECO autochtone dans la répression du crime organisé

par le serg. Larry Aitken, GRC, UMECO autochtone

En 2002, la GRC, la Sûreté du Québec (SQ) et les chefs de police des Premières nations du Québec étaient aux prises avec de graves enjeux liés à l'activité du crime organisé dans la province, au pays et à l'étranger. En particulier, les organisations criminelles avaient des répercussions troublantes sur le plan social dans les communautés autochtones du Québec.

Les renseignements recueillis révélaient que des groupes criminels externes tiraient profit de l'environnement isolé des communautés autochtones pour y étendre leurs activités illicites. Les policiers des Premières nations nécessitaient une formation appropriée tandis que la GRC et la SQ devaient renforcer leurs liens avec les communautés autochtones pour réprimer ces organisations criminelles traditionnelles.

Une démarche novatrice

La police cherchait des moyens novateurs de soutenir ces communautés dans leur lutte contre le crime organisé. Étant donné la détérioration du tissu social dans diverses communautés autochtones et devant la demande d'assistance de l'Association québécoise des chefs de police des Premières nations (AQCPPN), la GRC a créé en mai 2004, en collaboration avec la SQ et l'AQCPPN, la première Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) autochtone.

Les UMECO se sont révélées efficaces comme plate-forme d'enquête solide depuis laquelle la police peut affronter et déstabiliser le crime organisé. Les services de police partenaires peuvent partager des ressources humaines, financières et matérielles de façon à favoriser les communications et la coordination centralisée des enquêtes, ainsi que la mise en commun de renseignements, d'expertise et de pratiques exemplaires.

Les parties au présent projet ont pour mandat principal d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités, ainsi que de maintenir la paix et l'ordre dans la province de Québec.

La mission de l'UMECO autochtone se définit comme suit :

- déterminer la structure des diverses cellules criminelles et leurs liens avec les organisations criminelles existantes;
- mener enquête, perturber, traduire en justice et démanteler le crime organisé autochtone;
- soutenir et développer les initiatives de formation à l'intention des policiers autochtones;
- favoriser la paix et la stabilité sociale des communautés autochtones;
- stimuler l'assurance des effectifs par l'entremise de partenariats;
- favoriser l'exposition à la culture et aux traditions autochtones.

Un comité directeur formé de cadres supérieurs de la GRC, de la SQ et de l'AQCPPN veille à ce que l'Unité tire le meilleur parti de ses ressources par la priorisation et la coordination des opérations policières visant le crime organisé.

La réussite de l'UMECO autochtone tient principalement à sa structure et à son mode d'opération. Elle assure un cadre de formation de qualité qui favorise l'intégration des policiers autochtones aux enquêtes sur le crime organisé, qui touchent les communautés autochtones. L'UMECO met en oeuvre les principes de l'Initiative de lutte contre le crime organisé dans les Premières nations. L'initiative, financée par le ministère fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, appuie la formation soutenue des policiers des Premières nations à la répression du crime organisé.

Jean Coté, Sûreté du Québec

En octobre, l'UMECO autochtone a reçu le prix Motorola Webber Seavey de l'Association internationale des chefs de police, qui reconnaît les programmes policiers. De gauche à droite : le serg. Larry Aitken, Division C de la GRC (Québec); le président de l'AQCPPN, Gorden McGregor, et l'insp. Yves Trudel, SQ.

Résultats

Depuis sa création, l'UMECO autochtone a donné des résultats fort probants. En l'espace de 13 mois, trois grands projets ont mené à l'arrestation de plus de 100 personnes. De plus, la police a saisi plus de 10 millions $ et porté plus de 500 accusations criminelles, notamment liées au gangstérisme.

L'UMECO autochtone a brossé un vaste tableau du crime organisé en centralisant les renseignements criminels et en coordonnant les projets d'enquête sur le crime organisé autochtone dans la province. Elle se veut un complément utile aux autres groupes d'enquête sur le crime organisé et favorise la mise en oeuvre de programmes de prévention criminelle dans les communautés.

Forte de la réussite soutenue de l'UMECO autochtone, la GRC, en collaboration avec le ministère fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, prévoit mettre en place des UMECO autochtones un peu partout au Canada en vue de réprimer le crime organisé autochtone. La clé de son succès repose sur ses capacités, notamment d'adaptation. ■

Sur la piste d'un TUEUR SÉRIEL

Mobilisation de spécialistes du comportement au sein du projet KARE

Par Katherine Aldred

Au printemps 2003, la GRC à Edmonton a relevé une tendance définie dans les meurtres de cinq prostituées locales et a conclu que certains, sinon la totalité de ces crimes, pouvaient être liés.

Plusieurs aspects affichaient une troublante similitude, dont le fait que toutes les victimes étaient des travailleuses du sexe dont le corps a été abandonné à l'extérieur de la ville.

Les travailleuses du sexe sont particulièrement vulnérables aux crimes de violence. Nombre de ces femmes sont toxicomanes; elles pénétreront volontairement dans le véhicule d'un étranger et leur disparition est moins susceptible d'être remarquée, sinon longtemps après le fait. Tous ces éléments en faisaient des cibles de choix. En outre, les homicides de travailleuses du sexe posent des difficultés particulières à l'enquête de police vu la liste généralement étendue de suspects possibles.

Les homicides perpétrés à Edmonton ne font pas exception. Dès l'automne 2003, le détachement local de la GRC a jugé qu'il était temps de faire appel à des établisseurs de profils criminels afin de réduire la liste des possibilités et d'orienter l'enquête complexe subséquente.

On a donc mis sur pied l'escouade du projet KARE (KARE avec un K, étant donné que l'enquête relevait de la Division K de la GRC) pour traquer le ou les tueurs à l'origine de ces cinq meurtres. Mais après une consultation approfondie du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC), l'escouade a élargi son champ d'enquête à plusieurs autres meurtres commis dans la région d'Edmonton qui pourraient y être associés.

L'escouade, dirigée par des membres albertains de la GRC, innove sur plusieurs plans, notamment par le haut degré de collaboration manifestée d'emblée entre la police d'Edmonton et la GRC. Faute d'un échange d'information initial entre les différents ressorts, il aurait été difficile d'établir un lien entre ces affaires avant l'apparition de nombreuses autres victimes. L'escouade regroupe aussi des membres d'autres services de police albertains.

Le deuxième aspect marquant est le recours intensif à divers groupes des sciences du comportement au pays. Le projet KARE a mis à profit l'expertise de 10 établisseurs de profils de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario et de la Sûreté du Québec qui, tous, ont une expérience des enquêtes criminelles d'envergure et une vaste formation sur l'analyse des enquêtes criminelles et d'autres disciplines policières.

« C'est un point tournant dans l'évolution de notre programme », précise le surint. Glenn Woods, chef de la Sous-direction des sciences du comportement (SDSC) de la GRC à Ottawa. « Traditionnellement, on ne faisait appel aux établisseurs de profils qu'après avoir épuisé toutes les autres ressources d'enquête. Aujourd'hui, la plupart des groupes des crimes graves à l'intérieur et à l'extérieur de la GRC s'en remettent à notre expertise. »

Les services spécialisés de la GRC en sciences du comportement sont offerts à l'ensemble de la communauté policière au Canada et à l'étranger. Le défi consiste toutefois à sensibiliser les services de police à l'existence de cette compétence ici même au pays.

« De temps à autre, un membre du FBI m'appelle pour me faire savoir qu'un de nos détachements a communiqué avec lui pour demander ses services. On ne sait pas toujours à la GRC que cette expertise existe à l'interne, explique le surint. Woods. Nous sommes une vaste organisation et les gens qui n'ont pas été exposés à ce genre d'exigence sont quelquefois trop prompts à communiquer avec l'étranger. Heureusement, les choses évoluent. Je n'ai pas reçu d'appels du FBI dernièrement. »

> **« Je sais par expérience que les gens qui ont recouru à nos services dans le passé sont conscients de nos limites et n'entretiennent donc pas d'attentes irréalistes. Ils savent l'utilité de notre démarche. »**

Le projet KARE

Le s.é.-m. Larry Wilson de la GRC est responsable des analyses des comportements et des analyses tactiques pour le projet KARE; il savait exactement où s'adresser lorsqu'il a accepté ce mandat. Il convient que l'enquête constitue un cas modèle par son recours aux sciences du comportement.

« La SDSC a apporté son concours dès le début de l'enquête, explique le s.é.-m. Wilson. Ses membres nous ont conseillés sur la stratégie d'enquête, sur la façon d'aborder les médias et sur les réactions éventuelles du criminel. » Ces stratégies et ces considérations reposent essentiellement sur les profils criminels et géographiques que les spécialistes ont élaborés dans le cadre de l'enquête.

Le serg. Pierre Nezan était le principal analyste des enquêtes criminelles, c.-à-d. l'établisseur de profils, dans le projet KARE. Le serg. Nezan, basé à Ottawa, souligne que son groupe a assumé plusieurs fonctions dans l'enquête, mais l'analyse des liens et le profil du comportement du criminel ont été les tâches les plus accaparantes.

« Il y avait plusieurs victimes dans la région d'Edmonton; nous nous sommes donc rendus sur place pour examiner le lieu des crimes et donner notre avis sur ceux qui, selon nous, relevaient du même criminel », précise le serg. Nezan.

En fonction de l'analyse des comportements criminels et d'autres documents, les auteurs de profils ont élaboré un rapport criminel. Celui-ci comporte une reconstitution du crime, l'explication des comportements que le criminel a adopté envers la victime et les motifs sous-jacents.

Contrairement aux séries télévisées populaires où les auteurs de profils brossent un portrait du criminel en un éclair (ou en l'espace d'une pause publicitaire), le serg. Nezan précise qu'il s'agit d'une travail fastidieux, en réalité.

« Si vous me demandez de produire un profil de personnalité, j'ai besoin de beaucoup de documentation, explique-t-il. Cela ne se fait pas au téléphone : il ne suffit pas de dire : "faites-moi un résumé de cinq minutes sur ce qui s'est passé et je vous dirai qui est le coupable." C'est une démarche très complexe. »

Les établisseurs de profils criminels doivent examiner soigneusement les photos et vidéos des lieux des crimes, les rapports et photos d'autopsie, les rapports de laboratoire, les résumés d'enquête et les rapports des médias, entre autres, en vue d'élaborer un profil sensé. La démarche peut prendre des jours, voire des semaines.

« Nous dresserons un profil du genre de personnes qui, selon nous, peut être l'auteur des crimes. Ce n'est pas un portrait définitif, explique le serg. Nezan. Nous n'allons pas vous dire que Pierre Tremblay est l'auteur des crimes, mais notre profil permettra aux enquêteurs de dresser une liste prioritaire de suspects. »

Si l'établissement de profils criminels est contesté par certains critiques, notamment ceux qui estiment que ce n'est pas un

processus rigoureusement scientifique, le serg. Nezan concède qu'il ne s'agit pas d'une science exacte. Mais il souligne que le processus n'est pas sans mérite.

« Ce n'est pas une méthode infaillible, dit-il. Mais je sais par expérience que les gens qui ont recouru à nos services dans le passé sont conscients de nos limites et n'entretiennent donc pas d'attentes irréalistes. Ils savent l'utilité de notre démarche. »

Larry Wilson, du projet KARE, est l'un de ces partisans. Si les policiers canadiens n'abordent pas souvent des cas impliquant des délinquants sériels violents, M. Wilson a néanmoins participé au projet Green Ribbon, l'escouade qui a traqué et finalement appréhendé les tueurs sexuels sériels Paul Bernardo et Karla Homolka en 1992.

À l'époque, M. Wilson était chargé de gérer le nombre de suspects – ou de personnes d'intérêt, comme on les désigne aujourd'hui – dans cette enquête. Et la liste était étendue, comme pour les crimes commis à Edmonton.

« À l'époque, nous recherchions un moyen de classer les personnes d'intérêt par ordre de priorité, explique M. Wilson. Un sujet d'intérêt pouvait être vraiment « intéressant », mais il fallait se demander, qu'est-ce qui fait qu'il est plus pertinent qu'un autre? Nous examinions alors le profil du criminel pour en pondérer les divers éléments et attribuer un classement à chaque sujet d'intérêt en fonction de ces éléments. »

M. Wilson appelle ce processus l'instrument de priorisation des personnes d'intérêt. Les données sur chaque personne sont consignées dans un ordinateur, qui évalue le suspect et lui attribue une cote pondérée de 1, 2 ou 3. Le suspect coté 1 est considéré comme celui qui correspond le mieux au profil du délinquant sériel en question, tandis que le suspect coté 3, celui qui y correspond le moins. Les suspects cotés 1 reçoivent donc la priorité d'enquête et sont abordés en premier.

C'est en grande partie grâce au profil criminel que les enquêteurs peuvent prioriser une longue liste de suspects. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'examineront pas les suspects numéros 3, mais ils commenceront par ceux qui semblent les plus vraisemblables.

Près du bercail

Les établisseurs de profils criminels collaborent étroitement avec les établisseurs de profils géographiques, qui analysent la situation géographique des lieux des crimes pour déterminer où le délinquant pourrait vivre ou agir. Ces données aident aussi les enquêteurs à prioriser les suspects éventuels.

Le s.é.-m. Carl Sesely est l'un des trois établisseurs de profils géographiques à la GRC; l'escouade du projet KARE a fait appel à son expertise.

« Si vous n'avez aucune idée sur l'identité du criminel et que vous ne savez pas par où commencer, le profil géographique peut vous indiquer la piste de départ », explique le s.é.-m. Sesely.

Outre l'examen de la situation géographique du lieu des crimes, les établisseurs veulent aussi savoir comment le criminel a interagi avec la victime pour avoir une idée de la façon dont il a choisi sa victime et les techniques de prédation utilisées. Toutes ces informations aident à déterminer les points d'attache du délinquant – les endroits importants dans la vie du délinquant, notamment son domicile.

« Aucun détail n'est aléatoire », précise le s.é.-m. Sesely. Chacun est opportun. Sur le plan géographique, nous cherchons des lieux connus. Il y a une raison pourquoi les délinquants vont où ils vont et c'est cette cohérence dans la nature humaine qui sous-tend l'établissement des profils géographiques. »

L'établissement de profils géographiques était particulièrement judicieux dans le cas des meurtres d'Edmonton, vu leur nature sérielle, car il faut au moins cinq lieux de crimes pour produire un profil mathématiquement précis à l'aide d'un logiciel spécialisé.

Le s.é.-m. Sesely souligne qu'un meurtre peut comporter plus d'un site. Les établisseurs de profils géographiques peuvent intégrer dans l'analyse tout site où l'on a prélevé des éléments de preuve, par exemple le site du meurtre en tant que tel et le site d'élimination du corps.

Il arrive parfois qu'on peut divulguer au public des éléments d'un profil criminel ou géographique, stratégie que les auteurs, par formation, doivent évaluer et recommander ou non aux enquêteurs. Mais on doit toujours faire preuve de circonspection à cet égard.

« On a relevé un phénomène de transposition, lorsque le délinquant modifie ses tactiques en fonction des messages dans les médias ou des réactions de la police, explique le s.é.-m Sesely. Un cas type est l'affaire du tireur fou à Washington. Un journaliste avait demandé au chef de police si ses enfants étaient en sécurité, ce à quoi celui-ci a répondu : "oui, envoyez vos enfants à l'école." Le lendemain, un garçon de 13 ans a été abattu près de son école. Nous devons faire très attention à ce que nous disons. »

La police a révélé plusieurs détails sur le tueur d'Edmonton : le délinquant (ou les délinquants) se déplace au volant d'une camionnette ou d'un VUS; il s'adonne à des activités de plein air comme la chasse, la pêche ou le braconnage; il circule habituellement sur des routes de campagne et il peut avoir des liens avec une des collectivités en périphérie d'Edmonton. Le public a réagi en communiquant spontanément des centaines d'indices.

« À mon avis, le projet KARE nous a montré que les sciences du comportement peuvent être utiles dès le début d'une enquête; nous pouvons orienter les recherches et prioriser les suspects, explique le surint. Woods. Lorsque les gens sont sensibilisés au genre d'assistance que nous pouvons offrir, ils sont à même de tirer profit de nos services. Et c'est ce qui s'est passé dans le projet KARE. » ■

La mémoire des détails

Le SALVAC peut fournir le chaînon manquant

By Katherine Aldred

Le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence, dit SALVAC, est doté d'une remarquable mémoire des détails.

Mis au point par la GRC en 1995, ce système informatisé élémentaire permet d'archiver et de comparer les particularités de plus de 280 000 crimes de violence au pays. Les liens ou similarités établis entre les crimes nouveaux et anciens par les spécialistes du système peuvent fournir aux enquêteurs des pistes déterminantes sur des suspects éventuels.

Ce qui rend le système si précieux, outre le volume des données contenues, c'est sa capacité de « se souvenir ».

« Le SALVAC comporte une mémoire à long terme, explique le surint. Leo O'Brien, off. resp. des Services d'enquêtes techniques à la GRC. Lorsqu'on inscrit des affaires dans la base de données, celles-ci y demeurent archivées durant 70 ans. Les enquêteurs peuvent être mutés, ils peuvent oublier, mais le SALVAC, lui, se souvient. »

Pour la police du Royaume-Uni, qui utilise également le système, cette mémoire des détails a donné des résultats concrets en 1999 lorsqu'on a pu établir un lien entre une infraction commise à Grampian (Écosse) et le meurtre non résolu d'un écolier de 14 ans perpétré en 1968 à Surrey (Angleterre). Le lien a par la suite été confirmé lorsqu'on a établi une correspondance entre l'ADN du suspect et les éléments de preuve génétiques prélevés sur le sac du jeune écolier. Il faut ici créditer le constable de Surrey qui avait conservé le sac au congélateur durant plus de 30 ans.

« L'analyste du SALVAC a repéré les liens et il s'est avéré que le prévenu était l'auteur du meurtre de 1968 », précise Sean Sutton, chef du Service d'analyse des crimes graves au Centre national de l'excellence policière au R.-U. « Lorsque nous avons mis en oeuvre le SALVAC en 1998, nous espérions obtenir des résultats dans un délai de trois ans. Mais au bout de seulement 18 mois, nous parvenions à résoudre cette affaire. »

Une question de détails

Le principe du système consiste à consigner les particularités de crimes violents, notamment le signalement précis de la victime et de l'agresseur, ainsi qu'une description des comportements verbal, physique et sexuel de ce dernier.

« Les auteurs de crimes violents sériels présentent des tendances particulières, explique Leo O'Brien. Paul Bernardo, par exemple, abordait toujours ses victimes de l'arrière. Il ciblait de jeunes filles. Il portait toujours sur lui une rallonge électrique. Dans leur comportement verbal, nombre d'agresseurs sériels ont tendance à tenir le même langage. Les détails sont très, très importants. »

Ce sont ces détails que les enquêteurs fournissent au moment de remplir le livret de 156 questions du SALVAC, qui sera ensuite transmis à l'un des neuf centres de traitement du Canada où les détails seront versés dans la base de données. Les spécialistes du système recherchent alors les crimes graves similaires pour aviser les enquêteurs de tout lien éventuel; ces derniers pourront faire un suivi.

Les enquêteurs au pays pourront bientôt verser les particularités de leurs cas dans une version électronique du livret, qui sera envoyé directement par courriel au centre SALVAC de leur localité. Les données seront importées instantanément dans la base.

Un réseau efficace

Chaque province et territoire est relié au système, un atout non négligeable. Lorsqu'un délinquant sériel déménage de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique pour y commettre un crime similaire, ses comportements pourront être rapprochés – si on en fait mention dans le système. Au Québec et en Ontario, la consignation des données dans le SALVAC constitue même une obligation légale.

Très efficace au Canada, le système est en outre considéré par plusieurs comme le meilleur système d'analyse de liens sur le marché à l'heure actuel. Le nombre d'adhérents augmente constamment : le R.-U., la Suède, l'Irlande, l'Allemagne et la Belgique ont déjà signé des contrats de licence avec la GRC pour l'exploitation du SALVAC. La Suisse, la France, l'Autriche et les États du New Jersey et du Nebraska utilisent également le système.

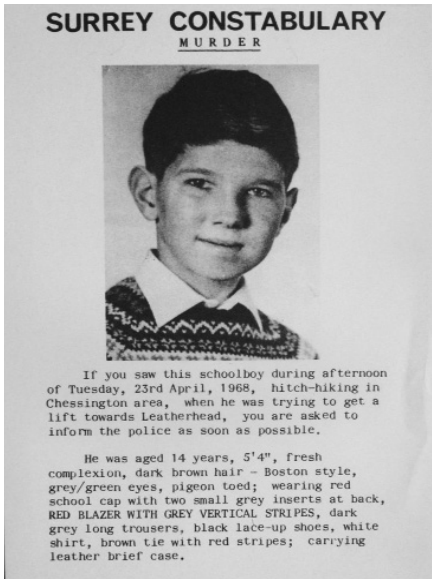

Le meurtre de Roy Tutill, adolescent de 14 ans, en 1968, a déconcerté la police britannique durant plus de trois décennies. Mais en 1999, peu après la mise en oeuvre du système SALVAC, un analyste a établi une correspondance entre cette affaire historique et un crime récent, permettant ainsi à la police de mettre le grappin sur le meurtrier de l'adolescent.

Si certains de ces pays déboursent 50 000 $ par année pour exploiter le SALVAC, Sean Sutton fait remarquer que le système peut en fait permettre aux services de police d'épargner beaucoup d'argent.

Par exemple, on crédite le SALVAC d'avoir aidé la police à résoudre l'affaire du violeur chasseur de trophées (ainsi nommé parce qu'il rapportait un article de vêtement de chaque victime), qui a fait sept victimes – dont une enfant de 10 ans – entre 2001 et 2003. « Le SALVAC a probablement permis à la police d'épargner 2 millions £ », explique Sean Sutton, car le rapprochement des crimes a permis aux forces de l'ordre de conclure plus tôt l'enquête coûteuse.

Évidemment, outre les avantages économiques, le système permet de prévenir des crimes ultérieurs, ce qui n'a pas de prix. ■

Pour rétrécir le champ des recherches

La priorisation des suspects en Nouvelle-Zélande

par Mary Goddard
analyste du comportement,
Police de Nouvelle-Zélande

Un soir de juin 2006, une femme de 36 ans résidant dans une ville périphérique d'Auckland était seule à la maison lorsqu'un homme est venu frapper à sa porte. Après s'être introduit de force malgré la résistance de la femme, l'agresseur a frappé celle-ci à plusieurs reprises tout en la menaçant d'une arme.

Étourdie par le choc et ensanglantée, la victime a conclu que sa seule chance de survie était de satisfaire les demandes de son agresseur. Elle a tôt fait de comprendre que l'agresseur l'avait surveillée un certain temps. Lorsqu'elle s'est pliée à ses exigences, l'agresseur l'a complimentée et lui a dit vouloir faire d'elle sa petite amie. Ce faisant, il l'injuriait et continuait de la menacer.

Dans les cinq heures qui ont suivi, la victime a été assujettie à une série d'agressions sexuelles, puis a été violée à maintes reprises. Tôt le lendemain matin, il l'a fait sortir de chez elle avec l'intention d'utiliser ses cartes bancaires pour retirer de l'argent. La victime est parvenue à s'échapper, et l'agresseur a pris la fuite. On a fait alors appel à l'assistance du groupe des profils criminels pour l'enquête subséquente.

Afin de rendre les profils criminels les plus utiles pour les enquêteurs, notre groupe s'est attardé aux antécédents criminels de l'agresseur ainsi qu'à ses liens possibles à une zone géographique délimitée. En 1995, nous avions mis au point la base de données ZWAAGSI, soit (New) Zealand Wide Analysis of Antecedent and Geographic Suspect Indicators (base néo-zélandaise d'indicateurs de suspects liés aux antécédents criminels et à des données géographiques). Il s'agit d'une banque de fichiers sur toutes les accusations portées par la police néo-zélandaise depuis le 1er janvier 1976. Chaque fichier contient un code d'accusation précis, le nom du contrevenant, un numéro de fichier, le signalement et l'adresse du contrevenant, l'adresse du lieu d'infraction et le secteur du tribunal où l'accusation a été déposée. La base contient actuellement 4,8 millions de fichiers.

Les 5 600 codes d'infraction sont regroupés en 12 catégories : intrusion, violence, sexe, biens, armes à feu, drogues, incendie criminel, dommage, fraude, trafic, comportement antisocial et autres. Certaines infractions sont consignées sous plusieurs catégories. Par exemple, le fait d'inhiber ou d'étourdir est classé principalement sous les infractions de violence. Toutefois, ces actes relèvent manifestement de certains infractions sexuelles et sont de plus en plus liés au contexte du viol avec drogue. Par conséquent, la base ZWAAGSI les répertorie également sous sexe et sous drogues.

Le système permet à un analyste du comportement de faire une recherche à la fois par thème et par codes d'infraction. On peut préciser dans la recherche des éléments du signalement (âge, taille, ethnie et carrure) ainsi qu'un secteur géographique. Soulignons que le système permet à l'analyste de vérifier le dossier complet d'un contrevenant. S'il a pu faire l'objet antérieurement d'accusations pour une infraction sexuelle quelque part au pays, mais de seulement une infraction au code de la route dans un autre secteur, l'analyste pourra quand même le relever.

Dans la récente affaire de viol, malgré les précautions prises par l'agresseur, la victime a été en mesure d'estimer avec assurance son ethnie et son âge. Étant donné que l'agresseur semblait familier avec le secteur, nous étions sûrs qu'il était un résident de la localité ou qu'il avait des relations dans le secteur. Fort de ces données, nous avons lancé une recherche pour une période de dix ans pour établir une première liste de suspects. Malgré le fait qu'il s'agissait d'une petite ville (25 000 habitants), le système n'en a pas moins donné 551 suspects possibles.

Nous avons appliqué des codes d'infractions et des thèmes précis pour dresser une liste de suspects prioritaires. Nous nous sommes ensuite attardés aux contrevenants ayant fait l'objet d'accusations antérieures pour intrusion et infraction sexuelle, assorties d'infractions d'observation furtive et d'agression contre un membre de la famille. Puis nous avons rétréci les paramètres d'âge.

L'individu condamné s'est avéré être le suspect numéro un de la liste. Il avait vécu dans la ville plusieurs années auparavant et était revenu pour rester avec de la parenté. La police locale n'avait pas eu vent de sa présence.

Si la Nouvelle-Zélande est un petit pays de seulement quatre millions d'habitants, nous disposons néanmoins d'un outil d'enquête et d'analyse de calibre international. Grâce à cet outil, utilisé de concert avec la base du SALVAC, notre groupe des profils criminels est à même de fournir une assistance aux intervenants étrangers dans les enquêtes sur des crimes graves. ■

Grâce à sa base de données nationale, la police néo-zélandaise a fait une recherche pour déterminer les suspects qui pouvaient avoir un lien avec le quartier où une femme a été violée en juin dernier. L'individu reconnu coupable s'est avéré être le suspect numéro un de la liste établie.

La police de Nouvelle-Zélande

1. Le système a été conçu par Frank van der Zwaag, d'où l'acronyme.

Quelle est la précision des systèmes d'établissement de profils géographiques?

Les spécialistes

Brent Snook, faculté de psychologie, Université Memorial à Terre-Neuve
S.é.-m. Scot Filer, s.-off. des opérations, Groupe des sciences du comportement, GRC
Serg. Bill Emerslund, Service de police de Vancouver, détaché auprès du Groupe intégré de lutte contre l'exploitation des enfants, Surrey (C.-B.)

Brent Snook

Si les systèmes d'établissement de profils géographiques (EPG) sont utilisés dans les enquêtes criminelles depuis près de 16 ans, seules quelques études ont porté sur la précision de tels systèmes. Les concepteurs des systèmes EPG soutiennent en général que leur rendement doit être évalué en fonction du « pourcentage de localisation » – c'est-à-dire le pourcentage d'une zone de recherche arbitrairement délimitée qu'on doit ratisser pour localiser le domicile du délinquant. Les trois études fondées sur le pourcentage de localisation montrent que les systèmes EPG permettent de réduire d'environ 90 pour cent la zone de recherche. Bien qu'en général j'estimerais qu'un tel énoncé doit être pondéré par l'examen des méthodes de l'auteur de l'étude, pour les besoin de la présente table ronde, je me contenterai de conclure que les systèmes EPG semblent assez précis.

Contrairement aux concepteurs des systèmes, les décisionnaires et les administrateurs de budget préféreront peut-être comparer la précision des systèmes EPG à celle des méthodes d'établissement de profils géographiques plus simples et plus abordables. Craig Bennell, Paul Taylor et moi-même avons étudié la question en comparant les systèmes EPG à plusieurs méthodes prédictives (p. ex., le calcul du centre moyen du lieu des crimes) et à des méthodes de prédiction humaine (p. ex., le choix du « milieu » du lieu des crimes). Nous avons généralement mesuré la précision en fonction de la « distance d'erreur » – c'est-à-dire la distance à vol d'oiseau entre le lieu prédit et l'emplacement réel du domicile du délinquant – afin de comparer diverses méthodes (toutes les méthodes ne délimitent pas nécessairement une zone de recherche).

Notre étude révèle que tant les méthodes mathématiques simples et économiques que les prédictions humaines sont aussi précises que les systèmes EPG complexes pour prédire le lieu le plus probable du domicile – toutes les méthodes prédisent que les délinquants vivent près du centre des lieux de leurs crimes. Nous avons également constaté à quel point il est facile d'enseigner aux gens à améliorer la précision de leurs prédictions et, fait le plus surprenant, que cette formation leur permet parfois de faire des prédictions plus précises que celles des systèmes EPG. Cette constatation se vérifie peu importe la complexité de la tâche (nombre élevé de crimes, genres de crimes diversifiés, détails topographiques disponibles).

> **« Jusqu'à ce qu'on effectue de telles études, et qu'on puisse reproduire les résultats obtenus, je ne pense pas qu'on puisse se prononcer sur la précision des systèmes EPG. »**

En ce qui concerne les contestations des tenants de l'EPG qui soutiennent que la distance d'erreur n'est pas une mesure convenable de la précision (quoique mes collègues et moi-même ne sommes pas d'accord avec ces contestations), mes collègues et moi-même avons réalisé une étude dans laquelle nous avons demandé à des étudiants de délimiter des zones de recherche. En général, les zones ainsi produites contenant le domicile du délinquant étaient moins étendues que celles produites par le système EPG (d'autres chercheurs comme Derek Paulsen ont fait état de constatations similaires).

Par conséquent, en ce qui a trait à la précision relative, je dois conclure que les systèmes EPG ne sont pas plus précis que les résultats que peut obtenir une personne formée à appliquer une stratégie de prédiction simple, peu importe la mesure de précision retenue.

Il serait peut-être plus pertinent de se demander avec quelle fréquence les systèmes EPG fournissent des prédictions utiles et précises dans des enquêtes criminelles réelles. Pour répondre à une telle question, il faut mettre à l'épreuve les systèmes EPG sur le terrain, et aucune étude du genre n'a encore été réalisée.

Jusqu'à ce qu'on effectue de telles études, et qu'on puisse reproduire les résultats obtenus, je ne pense pas qu'on puisse se prononcer sur la précision des systèmes EPG.

S.é.-m. Scot Filer

Pour définir le contexte, précisons d'emblée que l'établissement de profils géographiques constitue un outil d'enquête criminelle visant à analyser les emplacements d'une série de crimes connexes en vue de déterminer le secteur probable du domicile du délinquant. Par conséquent, le critère le plus important pour évaluer l'utilité d'un système d'établissement de profils

géographiques est la précision avec laquelle celui-ci permet de prédire le ou les points d'attache du délinquant.

Les principaux logiciels d'établissement de profils géographiques existent depuis au moins sept ans : Rigel, depuis 1996, et CrimeStat et Dragnet depuis 1999. L'évaluation des logiciels d'EPG a pour but de légitimer le processus. J'estime que l'évaluation devrait être fondée sur des cas pertinents pour cette technique. Je ne peux pas dire que cela ait été le cas pour toutes les évaluations. Comme mon accréditation et mon expérience ne concernent que Rigel, je ne peux me prononcer que sur ce seul logiciel.

À l'issue des essais effectués avec Rigel, on peut circonscrire le point d'attache du délinquant, en moyenne, à un secteur équivalant à 5 pour cent de la zone contenant les crimes relevés. Pour simplifier, cela signifie que si les crimes couvrent une zone de 100 km^2, Rigel permet de circonscrire les recherches à un secteur de 5 km^2. Les autres systèmes produiront des réponses statistiques différentes.

Des facteurs tout aussi importants que la précision du logiciel sont les connaissances, les compétences et l'expérience de l'analyste utilisant l'outil. Mon expérience m'a montré qu'il faut aller au-delà du logiciel pour répondre à des questions sur l'applicabilité et la dynamique des cas. Combien de cas dans la série s'appliquent à ce genre d'analyse? Devrais-je utiliser ce logiciel pour ce genre d'analyse ou envisager une autre méthode? Tous les principes nécessaires à l'application de l'algorithme mathématique sont-ils satisfaits?

Certains des logiciels sont disponibles « gratuitement », sans formation, ce qui pourrait influer grandement sur les décisions prises par l'utilisateur et, partant, sur la précision des résultats. Un utilisateur sans expérience ou formation sur la géographie du crime pourrait apprendre par lui-même à utiliser les logiciels. Toutefois, la génération d'une analyse exacte (l'établissement d'un profil géographique) serait purement accidentelle.

L'établissement de profils géographiques repose sur l'aptitude à déterminer les circonstances propices pour utiliser le logiciel. L'information qui mène l'utilisateur à prendre des décisions éclairées s'apprend par une formation pertinente et l'accumulation d'une expérience pratique. L'établissement de profils géographiques vise au soutien opérationnel et peut orienter une enquête. Peu importe l'instrument que vous utilisez en tant qu'analyste ou auteur de profils, on s'attend que vous ayez la compétence voulue pour vous en servir à bon escient.

> **« Des facteurs tout aussi importants que la précision du logiciel sont les connaissances, les compétences et l'expérience de l'analyste utilisant l'outil. »**

Serg. Bill Emerslund

En août 2004, une série de vols qualifiés s'est amorcée dans le secteur à forte densité de population du centre-ville de Vancouver. Un suspect masculin sélectionnait de petits restaurants et de petites boutiques où seule une femme était généralement de service. Il frappait habituellement vers la fermeture. Il menaçait alors la préposée de son pistolet et exigeait qu'elle lui remette de l'argent. De toute évidence, le malfaiteur ciblait des établissements dépourvus de caméras vidéos ou de sécurité, de sorte que la police ne disposait que des signalements vagues fournis par des victimes terrifiées. Le suspect a été par la suite surnommé le « bandit sushi » parce qu'il avait commis ses trois premiers larcins dans de petits restaurants de sushi.

Deux membres du groupe des enquêtes générales du Service de police de Vancouver ont été affectés à l'enquête. Au départ, ils ont déterminé quatre vols qui semblaient être l'oeuvre du suspect. Par la suite, ils ont relevé plusieurs autres vols qui s'apparentaient aux premiers.

Comme les vols survenaient dans un secteur relativement circonscrit, les enquêteurs ont jugé qu'un auteur de profils géographiques leur serait d'un précieux concours. À ce stade, environ dix vols pouvaient être attribués au suspect.

À l'aide d'un logiciel EPG, l'analyste a cerné deux zones potentielles au centre-ville qui, selon lui, pouvaient être des points d'attache du suspect.

Par la suite, le malfaiteur a dévalisé un restaurant doté d'une caméra vidéo cachée : les enquêteurs disposaient enfin d'une image du bandit sushi. Forts de cette photographie et de la carte du profil géographique, les membres du groupe des enquêtes générales ont ratissé tous les immeubles d'appartements dans un rayon de deux rues des deux secteurs repérés. Au début, les enquêteurs avaient décidé d'omettre une école élémentaire dans l'un des deux secteurs. Ils ont toutefois choisi de s'y rendre pour montrer la photo du suspect au personnel. Deux des employés de l'école ont alors reconnu le suspect comme étant le père d'un des élèves.

Au moment d'arrêter le suspect, les enquêteurs ont déterminé qu'il avait deux domiciles, tous deux situés à deux ou trois rues des points d'attache déterminés. Les enquêteurs ont présenté une argumentation solide en fonction des éléments de preuve recueillis et ont demandé le dépôt de 12 chefs d'accusation pour vol qualifié et pour infractions impliquant une arme à feu, requête que le procureur de la Couronne a acceptée. Le suspect a par la suite plaidé coupable.

Le logiciel d'établissement de profils géographiques et son utilisation par l'analyste ont joué un rôle déterminant dans la résolution de cette enquête très complexe. ■

Identifier l'auteur d'un crime en une heure?

Le temps est venu de démystifier l'élaboration de profils criminels

Par Pierre Nezan
Sous-direction des sciences du comportement, GRC

« Recherchez un homme costaud, d'âge mûr, d'origine étrangère, catholique, célibataire, qui vit avec son frère ou avec sa soeur. Lorsque vous le retrouverez, il est fort probable qu'il portera un complet à gilet croisé – et boutonné. »

En 1957, lorsque le Service de police de New York a fait appel à un psychiatre pour circonscrire le champ de recherche concernant un incendiaire sériel surnommé mad bomber ou poseur de bombe fou, il ne s'attendait vraisemblablement pas à ce que James A. Brussel, Ph.D., soit en mesure de donner une description aussi précise du criminel inconnu. Les sceptiques parmi les enquêteurs seront revenus sur leur position lorsque George Metesky a été arrêté, revêtu d'un complet à gilet croisé boutonné. De fait, le seul point sur lequel le bon M. Brussel s'est trompé est que M. Metesky vivait avec ses deux soeurs. Il n'en fallait pas plus pour édifier tout le mythe entourant l'établissement de profils criminels.

À défaut de savoir comment M. Brussel en est arrivé à son opinion, on pourrait penser qu'il possédait une aptitude mystérieuse, des facultés paranormales ou encore une excellente boule de cristal. Mais la réalité est bien plus prosaïque. Le poseur de bombe fou avait adressé une série de lettres virulentes aux médias, que M. Brussel a examiné attentivement à la recherche d'incidences comportementaux sur l'origine ethnique, l'âge et les traits personnels du criminel. Il a fondé son interprétation du caractère du suspect sur son expérience en tant que professionnel de la santé mentale et sur sa formation en comportement humain.

Si l'établissement de profils criminels existe depuis nombre d'années au Canada et depuis encore plus longtemps aux États-Unis, sa popularité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté policière, s'est accrue de façon exponentielle avec l'avènement de productions hollywoodiennes à succès comme *Le silence des agneaux*. Aujourd'hui, de nombreux livres, films et séries télévisées ont attisé l'intérêt du public malgré le fait que la plupart de ces productions donnent une description inexacte du métier d'établisseur de profils criminels et de leurs méthodes.

L'établissement de profils criminels, aussi appelé analyse aux fins d'enquête criminelle, a été mis au point par le Behavioural Analysis Unit (service des analyses de comportement) du FBI dans les années 70. Il s'agit d'une méthode systématique, logique et analytique visant à évaluer les données recueillies sur les lieux d'un crime. L'auteur du profil analyse le comportement manifesté par le criminel sur le lieu du crime, pour émettre une opinion – fondée sur son expérience, sa formation et ses recherches empiriques – sur le genre d'individu qui aurait commis le crime. L'auteur du profil propose aussi des stratégies d'enquête d'après les résultats de son analyse. Le profil du criminel aidera les enquêteurs à orienter leurs recherches et à établir une liste des principaux suspects. Voici cinq mythes courant sur l'établissement de profils criminels, et la réalité sous-jacente.

> **Selon la culture populaire, l'établisseur de profils serait une espèce de fin limier. Les crimes ne sont pas résolus par les établisseurs de profils, mais bien par les enquêteurs.**

Les établisseurs de profil résolvent les crimes

Selon la culture populaire, l'établisseur de profils serait une espèce de fin limier, apte à élucider le genre de crimes qui dépasse les capacités d'un détective ordinaire. En réalité, le dernier crime que j'ai élucidé était en qualité d'enquêteur dans un service des crimes graves. Les crimes ne sont pas résolus par les établisseurs de profils, mais bien par les enquêteurs. À l'instar du spécialiste judiciaire, du maître de chiens ou de l'agent d'infiltration, l'auteur de profils ne fait qu'assister l'enquêteur. La résolution d'une affaire est toujours le fruit du travail d'un enquêteur – et non de l'établisseur de profils – qui a su faire la synthèse de tous les éléments.

Les établisseurs de profils doivent avoir une vaste compétence en psychologie

En réalité, les établisseurs de profils nord-américains formés selon le modèle du FBI sont tous des policiers qui ont une expérience approfondie des enquêtes sur les crimes graves. Le vieil adage selon lequel rien ne peut remplacer l'expérience prend ici tout son sens.

Si le travail d'un établisseur de profils peut être enrichi de l'apport d'un professionnel de la santé mentale, comme M. Brussel, l'expérience de traiter avec des contrevenants violents dans un cadre non clinique et l'examen et la reconstitution des lieux de crimes sont des éléments auxquels la plupart des psychologues n'ont pas été exposés, du moins au même degré qu'un enquêteur d'expérience en matière de crimes graves.

Les professionnels de la santé mentale peuvent certainement offrir un apport utile aux enquêtes sur les crimes violents, mais les meilleurs d'entre eux seront les premiers à dire qu'ils ne sont pas des établisseurs de profils criminels.

L'établissement d'un profil se fait en une heure

Des séries télévisées comme *Les*

Experts (CSI) et *Esprits criminels* (Criminal Minds) perpétuent le mythe que l'analyse des crimes se fait en un tournemain. Si un établisseur de profils peut donner une opinion préliminaire et une certaine orientation à l'enquête sur les lieux d'un crime, l'essentiel de son travail résulte de l'examen approfondi et de l'analyse d'une vaste documentation.

Parmi les documents à examiner dans une affaire d'homicide, par exemple, citons les photos du lieu du crime, les photos d'autopsie, la bande vidéo des constatations criminelles, le rapport d'autopsie, les rapports de laboratoire, les rapports des pièces à conviction, les déclarations pertinentes et les documents de victimologie. Par conséquent, un profil exhaustif ne peut être offert en l'espace de 60 minutes (moins les annonces publicitaires). Il prendra plutôt quelques jours, voire des semaines à réaliser, selon la complexité de l'affaire en question.

Les criminels sériels désirent se faire prendre

Nous entendons souvent dire au sujet de délinquants sexuels sériels violents ayant commis des erreurs apparemment stupides, qu'ils voulaient vraiment se faire prendre. De fait, certains criminels vous l'affirmeront. Toutefois, la plupart des criminels sexuels sériels, surtout les sadiques, entretiennent de longue date des fantasmes déviants compulsifs. À un certain moment de leur vie, ils décident de passer à l'acte et ne désirent aucunement mettre un frein à ces comportements.

Selon mon expérience et celle de nombreux autres établisseurs de profils, ce genre de criminels ne désirent pas être appréhendés. Les erreurs apparemment stupides résultent en fait d'un comportement risqué et sont au fond des erreurs découlant de l'assouvissement d'un besoin.

Il est plus probable que les criminels qui prétendent avoir voulu se faire appréhender essaient en fait de paraître sous un meilleur jour, et espèrent que l'expression feinte de remords suscitera une certaine clémence du tribunal. Les remords, le désir de réparation et l'acceptation de la responsabilité n'entrent pas en jeu pour ces criminels violents.

Les établisseurs de profils mènent enquête

Dans certains films et dans certaines séries télévisées, les établisseurs de profils assument tous les rôles. Présentés sous les traits d'un enquêteur polyvalent, ils interrogent des témoins et des suspects et certains vont même jusqu'à procéder à l'arrestation du criminel!

En réalité, comme nous le mentionnons plus haut, les établisseurs de profils ne font pas enquête; ils assument un rôle de soutien auprès du détective dont relève la responsabilité de l'enquête. Si l'établisseur peut proposer une stratégie et écouter les séances d'interrogation, il n'assume pas lui-même l'interrogation des témoins, ni l'arrestation du suspect.

Si le rôle de l'établisseur de profils criminels a fait l'objet d'un certain sensationnalisme ces dernières années, c'est essentiellement à cause des mythes véhiculés par l'industrie du divertissement.

Généralement, la perception de la plupart des gens au sujet de l'établissement de profils criminels se répartit dans l'une des catégories suivantes : ou bien ils entretiennent des attentes irréalistes – de l'ordre d'une perspicacité presque surnaturelle ou d'une efficacité instantanée – ou bien ils relèguent ces capacités au rang de la boule de cristal sans valeur intrinsèque pour l'enquête. Dans un cas comme dans l'autre, ces avis résultent habituellement d'une mésinformation ou de l'inexpérience. La vérité se situe quelque part entre les deux. Mais vous ne la verrez vraisemblablement pas au grand écran. ■

D'autres sources d'information sur les sciences du comportement à la bibliothèque du Collège canadien de police

www.cpc.gc.ca/library_f.htm

Livres

Hicks, Scotia J. Criminal Profiling: Developing an Effective Science and Practice, Washington (D.C.), American Psychological Association, HV 8073.5 H52, 2006.

Hartwig, Maria. Interrogating to Detect Deception and Truth: Effects of Strategic Use of Evidence, Goteborg (SE), HV 8073 H25, 2005.

Heydon, Georgina. The Language of Police Interviewing, Houndmills (G.-B.), Parlgrave Macmillan, HV 8073 H51, 2006.

Susini, Marie-Laure. *L'auteur de crime pervers*, Paris, Fayard, RC 560 .S47 Su 8, 2004.

Gudjonsson, Gisli H. *Psychology of Interrogations and Confessions: A Handbook, Chichester* (GB), Wiley HV 8073 G93, 2003

Petherick, Wayne. Serial Crime: Theoretical and Practical Issues in Behavioral Profiling, Burlington (M.A., É.-U.), Academic Press HV 8073.5 Se6, 2006

Articles

André, Eric. « *Améliorer la technique de l'audition* », Revue de la Gendarmerie nationale, nº 216 (2005), p. 58-66.

Petherick, Wayne. « *Developing the Criminal Profile: On the Nature of Induction and Deduction* », Journal of Behavioral Profiling, vol. 6, no 1 (2006), p. 2-12.

Gluckman, George. « *Profiling the Future: New Technologies are Changing the World of Profiling* », Law Enforcement Technology, vol. 32, nº 8 (2005), p. 64, 66-68, 70-71.

Colwell, Lori H. « The Training of Law Enforcement Officers in Detecting Deception: A Survey of Current Practices and Suggestions for Improving Accuracy », Police Quarterly, vol. 9, nº 3 (2006), p. 275-290.

Vidéos

Inside the Mind of Criminal Profilers, Princeton (N.J., É.-U.), High Road Films for the Learning Channel, 2001 VI 2133.

Résolution de l'affaire du tueur BTK

Le Groupe des analyses du comportement du FBI à la rescousse

James J. McNamara et Robert J. Morton, agents spéciaux de surveillance Groupe des analyses du comportement (FBI)

Vous êtes chef de l'escouade des homicides du service de police de votre localité. Votre affaire non résolue la plus importante demeure en veilleuse depuis plusieurs décennies. Le contrevenant, un tueur sériel sadique et sexuel, a assassiné au moins huit personnes, dont des femmes et des enfants. Il a semé la terreur dans votre localité des années durant en défiant la police dans des lettres adressées aux médias. Mais il y a plusieurs années, ses communications ont brusquement cessé. Après toutes les conjectures émises sur son identité et sur ce qu'il est devenu, il refait surface en envoyant une nouvelle lettre aux médias. Pour prouver son authenticité, il annexe des photos et des effets personnels d'une de ses anciennes victimes. C'est de nouveau le cauchemar dans la collectivité et parmi vos détectives. Frappera-t-il encore? Quel est votre plan d'enquête? Comment allez-vous procéder et de quelles ressources dispose votre escouade pour tâcher de mettre le grappin sur cet insaisissable meurtrier?

Telle était la situation dans laquelle s'est retrouvé le lt Kenneth Landwehr, du Service de police de Wichita (Kansas), le 17 mars 2004. Le tueur sériel, qui se présentait sous le nom de BTK (pour bind, torture, kill, c'est-à-dire « ligoter, torturer et tuer »), avait amorcé sa série d'homicides le 15 janvier 1974 avec les meurtres de Joseph et Julie Otera ainsi que de deux de leurs jeunes enfants, Joseph et Josephine. La série s'est poursuivie durant 12 ans, jusqu'à ce qu'il ait tué quatre autres jeunes femmes après les avoir soumises à la torture. Tous ces meurtres ont une dimension sexuelle impliquant des éléments de sadisme.

Malgré les mesures d'enquête intensives mises en oeuvre par la police de Wichita et le Kansas Bureau of Investigation à l'époque, le meurtrier n'a jamais été identifié, et les affaires, résolues. Plusieurs escouades avaient déjà tenté d'identifier le criminel, y compris une escouade des homicides non résolus connue sous le nom de Ghost Busters (SOS Fantôme), mais en vain.

Le tueur se manifestait de nouveau et le risque de victimes additionnelles devenait très réel. Le lt Landwehr, détective d'expérience en matière d'homicides au sein du SP de Wichita et ancien membre des Ghost Busters, était aujourd'hui responsable de l'escouade des homicides. Cette fois, il allait mettre en oeuvre une stratégie. Il a donc décidé de faire appel à une ressource offerte gratuitement à tout service de police et dont l'efficacité demeure inégalée pour ce qui est d'aider les enquêteurs à résoudre les cas de meurtres en série : le Centre national d'analyse des crimes violents du FBI (NCAVAC, National Center for the Analysis of Violent Crime).

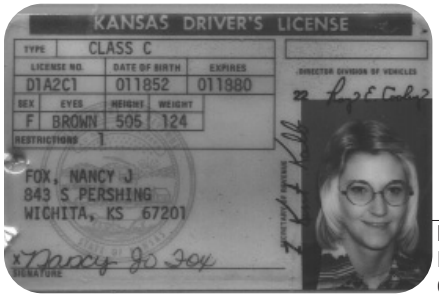

Service de police de Wichita

Le permis de conduire de cette malheureuse personne est l'un des nombreux souvenirs que Dennis Rader a conservés de ses victimes.

Analyse des comportements

Le NCAVC a été créé en 1985 lors de l'expansion du Groupe des sciences du comportement (BSU, Behavioral Science Unit) du FBI. Le BSU constituait l'un des services de formation au sein de la Division de la formation et du perfectionnement du FBI. En 1994, l'organisation a formé le Groupe d'intervention consécutive à un incident critique (CIRG, Critical Incident Response Group), et les groupes relatifs au comportement opérationnel du NCAVC ont alors été transférés au sein du CIRG, dont ils relèvent toujours.

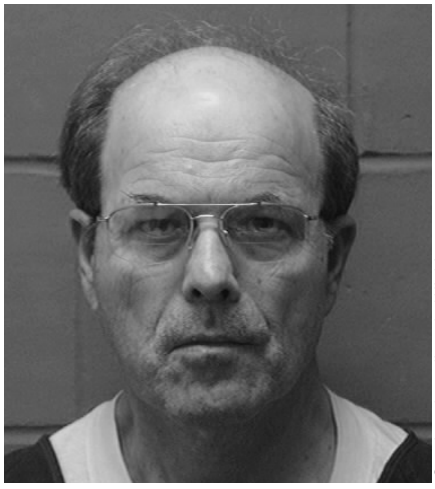

Service de police de Wichita

Dennis Rader, un agent d'exécution des arrêtés municipaux, vivait et travaillait dans la ville de Park City (Kansas). Il a été arrêté le 25 février 2005, plus de 30 ans après avoir tué sa première victime.

Le NCAVC comprend quatre unités : trois groupes de l'analyse du comportement (BAU, Behavioral Analysis Unit), ainsi que le groupe du programme d'arrestation des délinquants violents (ViCAP, Violent Criminal Apprehension Program Unit), axé sur une base de données informatisées. Le BAU-1 gère les cas impliquant des évaluations de la menace et les mesures antiterrorisme; le BAU-2 traite les cas relatifs aux victimes adultes, dont les meurtres en série, les meurtres et les agressions sexuelles en série; enfin, le BAU-3 aborde les crimes touchant des enfants.

Le mandat des groupes comporte trois volets. Chacun a d'abord pour rôle principal le soutien aux enquêtes, qu'il s'agisse de collaborer sur place avec les enquêteurs, de faire venir ceux-ci au NCAVC à Quantico aux fins de consultation ou de tenir des entretiens avec eux à distance.

Les BAU offrent un vaste éventail de

services opérationnels aux enquêteurs : analyse des constatations criminelles, établissement du profil des délinquants inconnus, recommandations en matière d'enquête, stratégies d'interrogation, assistance à la rédaction d'affidavits pour mandats de perquisition, stratégies de poursuite, analyse des liens et témoignages d'experts.

En deuxième lieu, en collaboration avec d'autres services de police et des institutions universitaires, les groupes effectuent des études dans divers domaines liés aux crimes violents. Il s'agit notamment d'études statistiques et d'entrevues auprès de délinquants violents reconnus coupables. Les études portent sur de nombreux aspects, dont les caractéristiques des délinquants, les caractéristiques des victimes et l'interaction entre les premiers et les seconds. Les connaissances tirées de ces études sont appliquées au soutien opérationnel des enquêtes.

Enfin, les BAU ont pour mandat de communiquer aux services de police les connaissances obtenues au fil de l'expérience opérationnelle et des études, et ce, dans divers cadres de formation.

L'escouade BTK

Le lt Landwehr a abordé le NCAVC au sujet de l'affaire BTK en mars 2004, après quoi le BAU-2 a immédiatement affecté deux agents à l'enquête. Ceux-ci ont examiné toute l'information disponible et se sont rendus à Wichita à plusieurs reprises. Au cours de la première visite, les agents ont mené une consultation et une séance de stratégie avec l'escouade BTK, constituée de membres du Service de police de Wichita, du Kansas State Bureau of Investigation et du FBI. C'est au cours de cette séance que les agents du BAU-2 et l'équipe d'enquête ont élaboré conjointement la stratégie qui a permis de capturer BTK.

Examen des éléments de preuve

Auparavant, le tueur avait communiqué avec la police en transmettant aux médias cinq lettres en 14 ans, la dernière remontant à 1988. Le BAU-2 a soigneusement analysé chaque communication qui, toutes, arboraient la signature distinctive de BTK. Conformément à la stratégie élaborée, les agents ont collaboré directement avec le lt Landwehr et le spécialiste de l'information publique du Service de police de Wichita pour produire des réponses précises aux nouvelles lettres de BTK; ces réponses seraient livrées par le lt Landwehr au cours de conférences de presse. Par la suite, BTK a diffusé 11 communications en autant de mois; de son côté, l'escouade BTK a émis 15 communiqués de presse distincts.

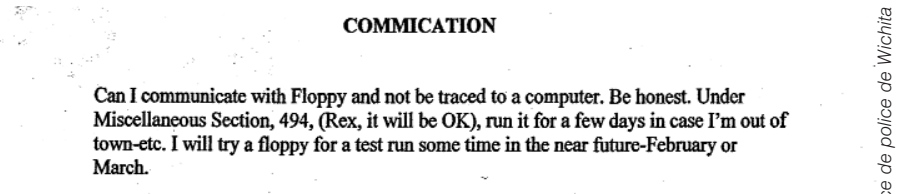

COMMICATION

Can I communicate with Floppy and not be traced to a computer. Be honest. Under Miscellaneous Section, 494, (Rex, it will be OK), run it for a few days in case I'm out of town-etc. I will try a floppy for a test run some time in the near future-February or March.

La police a confiqué ce message incriminant rédigé par Denis Rader.

Service de police de Wichita

Les agents ont également réalisé une analyse du comportement du tueur inconnu, fondée sur les nouvelles données de l'affaire ainsi que sur une manne de données cumulatives sur les tueurs sériels sexuels en général. L'évaluation remplaçait l'analyse originale, qui remontait à 1978.

Un analyste du programme ViCAP a travaillé étroitement avec les agents à l'évaluation des données de la base de l'escouade. Les agents ont fait des recommandations précises sur l'enquête, ainsi qu'une évaluation des menaces manifestes exprimées dans les lettres de BTK envers de futures victimes. Le groupe a également fait des suggestions pour la rédaction d'affidavits relatifs à des mandats de perquisition qui pourraient servir une fois le tueur identifié et appréhendé. Enfin, les agents ont été en consultation presque quotidienne avec les membres de l'escouade pour aborder toute difficulté éventuelle de l'enquête.

Stratégie d'interrogation

Une des questions importantes soulevées par les agents du BAU était la nécessité d'élaborer une stratégie d'interrogation à l'intention du délinquant advenant son arrestation. Les agents ont abordé ce point avec le lt Landwehr. Tous ont convenu que l'interrogatoire serait mené par le lt Landwehr et l'agent principal du BAU-2, tandis que le second agent superviserait l'enregistrement audio et vidéo à l'extérieur de la salle et agirait comme conseiller. On a arrêté bien à l'avance les détails de l'interrogatoire, notamment les thèmes et le genre de tenue que les interrogateurs devraient revêtir, afin de favoriser une transition harmonieuse après l'arrestation.

En février 2005, l'escouade d'enquête a pu identifier le tueur comme étant Dennis Rader. Ce dernier, un agent d'exécution des arrêtés municipaux, était domicilié et travaillait à Park City, tout près de Wichita. Son identification était fondée sur deux éléments : une disquette que l'homme avait envoyé à la police et une analyse génétique ultérieure.

La police a arrêté M. Rader sans incident le 25 février 2005 et mené un interrogatoire le même jour. Grâce à la stratégie élaborée antérieurement, M. Rader a fait des aveux complets en seulement trois heures quinze minutes. Il a en outre collaboré avec les détectives en leur fournissant des renseignements en l'espace de 30 heures, les 25 et 26 février.

L'exécution de mandats de perquisition à la résidence et au lieu de travail de M. Rader ont permis de recueillir toute une manne d'éléments de preuve l'impliquant dans les huit meurtres ainsi que dans deux meurtres additionnels qu'il avait commis dans le comté voisin, mais qui ne lui avaient pas été imputés formellement. Il s'agit des meurtres sexuels de Marine Hedge et de Dolores Davis. Nombre des articles que les agents avaient recommandé d'intégrer aux mandats de perquisition ont été récupérés par l'escouade d'enquête.

Voilà l'exemple classique de la façon dont le NCVAC peut faire profiter les enquêteurs locaux et d'État de son expérience opérationnelle et des fruits de ses études en vue de résoudre une affaire très médiatisée qui a hanté la collectivité durant 30 ans. Grâce à ce soutien et à cette collaboration, la police a pu identifier et appréhender un mystérieux et dangereux tueur sexuel en série, qui a été condamné pour 10 meurtres. ■

Le métier dans le sang

Vingt ans de carrière d'un auteur de profils criminels au FBI

Roy Hazelwood cite l'expérience de vie, l'ouverture d'esprit et le jugement comme traits recherchés chez un bon auteur de profils criminels.

Roy Hazelwood, ancien agent du FBI, était parmi les premiers auteurs de profils criminels au sein du Groupe des sciences du comportement (BSU, Behavioural Science Unit) de l'organisme. Durant près de 20 ans, M. Hazelwood a travaillé sur quelques-uns des crimes violents les plus complexes et les plus importants de l'histoire; à cet égard, il s'est taillé une réputation de spécialiste des crimes sexuels aberrants. La rédactrice de la Gazette, *Katherine Aldred, s'est entretenue avec lui au sujet de son travail au BSU et sur les qualités requises pour l'emploi.*

Quand avez-vous commencé à travailler au sein du Groupe des sciences du comportement du FBI et en quelle qualité?

J'ai été affecté au BSU en janvier 1978. On m'a alors confié la formation globale sur les crimes sexuels. J'ai enseigné à la fois à l'école du FBI et aux agents sur le terrain à la grandeur de l'organisation. Ces agents, en retour, ont donné des cours en région aux services de police locaux, fédéraux et d'États.

Qu'est-ce qui vous a incité à vous spécialiser dans les affaires de délinquants sexuels?

Avant mon mandat au FBI, j'ai travaillé 11 ans dans la police militaire américaine; durant les trois dernières années au sein de l'armée, j'étais rattaché à l'école des enquêtes criminelles (CID, Criminal Investigation Command School). J'étais l'instructeur principal des enquêtes sur les homicides et les crimes sexuels.

Cette expérience a joué un rôle déterminant dans mon affectation au BSU; c'est dans ce service que j'ai effectué de vastes études sur la violence sexuelle, qui ont donné le coup d'envoi de ma spécialisation.

Quel a été votre plus grand défi?

L'affaire la plus difficile où j'ai dû élaborer un profil avait trait au viol et au meurtre d'une secrétaire du FBI [Donna Lynn Vetter]. Le numéro deux de l'organisation, John Otto, m'a ordonné ainsi qu'à un autre membre du BSU, Jim Wright, de nous envoler vers San Antonio le lendemain matin du jour où la victime a été découverte. Nous disposions de 48 heures pour préparer un profil à l'intention des deux détectives et des 75 agents du FBI assignés à l'enquête.

On n'avait pas procédé aux constatations criminelles, il n'y avait pas de photos des lieux, ni de rapport toxicologique et l'autopsie n'avait pas eu lieu. Jim et moi avons parcouru les lieux du crime, puis nous nous sommes rendus observer le corps à la morgue, pour ensuite interroger les parents et les collègues de la victime afin d'obtenir les renseignements nécessaires sur celle-ci.

Dans la société d'aujourd'hui, l'élément criminel raffine ses méthodes à pas de géant.

Après une nuit de travail acharné, nous avons remis notre profil à 77 enquêteurs pour le moins sceptiques devant ces « deux inconnus de Quantico ». La situation était pour nous on ne peut plus stressante. Cela dit, le meurtrier a été arrêté dans les quinze jours et ce dernier correspondait presque à 100 pour cent au profil que nous avions établi.

Parlez-moi de l'affaire la plus troublante que vous ayez abordée.

Voilà qui n'est pas évident. Je dirais que l'une des affaires les plus perturbante touchait les meurtres en série de neuf enfants en Suisse. Le chef du BSU à l'époque, Roger Depue, et moi-même nous nous sommes envolés vers la Suisse pour enquêter sur l'affaire. Nous avons donc rencontré les détectives de neufs territoires, ainsi que les parents des victimes. L'affaire était particulièrement éprouvante car de tels crimes sont inédits en Suisse; par conséquent, les parents surtout étaient forts bouleversés, et même plusieurs enquêteurs. Tous les gens que nous avons abordés faisaient preuve d'une telle naïveté devant ce genre de violence. Ce qui nous compliquait grandement la tâche, nous devions faire très attention à ce que nous disions et à la façon de le dire.

Vous êtes-vous déjà trompé de beaucoup dans un profil?

Je me souviens d'un cas où je m'étais presque entièrement trompé. L'affaire concernait une mère qui avait répondu à la porte avec son jeune enfant dans les bras. Au moment d'ouvrir la porte, elle avait été tuée à bout portant, tout comme son enfant. Aucun autre crime (vol ou viol) n'a été associé à la fusillade. L'homme s'est tout simplement éloigné, puis est remonté dans sa voiture et a pris la fuite. On était en pleine matinée.

J'estimais que les victimes avaient été abattues par quelqu'un qui en voulait per-

sonnellement à la mère ou à un autre membre de la famille; par conséquent, l'agresseur aurait été connu de la famille. J'étais sûr qu'il avait déjà été arrêté dans le passé. On lui a mis la main au collet un an plus tard; il s'agissait d'un parfait étranger qui n'avait jamais fait l'objet d'une arrestation ni de troubles mentaux. Il n'avait fait qu'éprouver un épisode psychotique juste avant la fusillade pour reprendre sa vie normale peu après.

Avec les mêmes faits en main aujourd'hui, j'établirais exactement le même profil que dans le passé.

Lors de votre affectation au BSU, vous avez établi une distinction entre les tueurs « organisés » et les tueurs « désorganisés ». Quelle est la différence entre les deux?

Les termes « organisé » et « désorganisé » ont été utilisés pour la première fois par John Douglas et moi-même dans un article intitulé The Last Murderer paru dans un bulletin policier du FBI en 1980 et reproduit dans la *Gazette* de la GRC la même année.

Nous avons choisi ces termes parce qu'ils signifient exactement ce que tout le monde pense qu'ils signifient. Organisé se dit de crimes méthodiques, planifiés, dont l'auteur ne laisse aucun indice et dans lequel il utilise une arme choisie et non d'opportunité. Désorganisé se dit de crimes qui sont impulsifs et chaotiques et dont l'auteur laisse des éléments de preuve et utilise une arme d'opportunité.

Pouvez-vous retracer l'évolution de l'établissement de profils durant votre affectation au BSU?

Tout d'abord, le titre a évolué. Au départ, nous parlions de psychological profiling (établissement du profil psychologique). Par la suite, nous avons utilisé le terme criminal personality profiling (établissement du profil de la personnalité criminelle), puis criminal investigative analysis (analyse d'enquête criminelle).

Le programme a évolué : au début, on se bornait à élaborer des profils pour des crimes non résolus – les caractéristiques et les traits de criminels non identifiés. À mon départ du BSU en 1994, l'établissement de profils ne constituait qu'une partie de nos activités. Nous avions alors commencé à donner des témoignages, à proposer des stratégies, à suggérer des méthodes d'interrogation et d'entrevue, ainsi qu'à aider à la rédaction d'affidavits concernant des mandats de perquisition, à l'évaluation de la menace et à l'analyse en cas de mort équivoque.

Tout secteur d'enquête criminelle qui n'évolue pas sera rapidement déclassé.

Sur quel genre de données vous fondez-vous pour élaborer un profil?

Dans les cas d'homicides, l'analyste a besoin de données de victimologie, du rapport des constatations criminelles et des photos des lieux des crimes, d'une carte commerciale indiquant tous les lieux des crimes et les distances entre ceux-ci, d'un rapport d'autopsie et de toxicologie, ainsi que de données démographiques et géographiques relatives à chaque lieu des crimes.

Dans les cas de viols, l'analyste s'appuie sur le rapport des constatations criminelles et les photos des lieux des crimes, le rapport d'examen médical, une carte commerciale indiquant tous les lieux des crimes et les distances entre ceux-ci, la déclaration de la victime qui précise la force préjudiciable exercée, le genre et la séquence des actes sexuels, ce que l'agresseur a dit à la victime ou a exigé qu'elle lui dise, et tout autre renseignement pertinent.

Quels traits recherchez-vous chez un auteur de profils?

John Douglas, Bob Ressler et moi-même avions l'habitude d'interviewer chaque candidat à un poste d'auteur de profils au sein du BSU. Nous recherchions alors les qualités suivantes : l'expérience de vie, l'ouverture d'esprit, le jugement (qui se définit comme l'intelligence pragmatique), l'intuition, l'aptitude à faire abstraction de ses propres sentiments à l'égard du crime, du criminel et de la victime, et la logique analytique (raisonnement systématique).

Prévoyez-vous d'autres avancées dans le domaine?

Je l'espère certainement. Dans la société d'aujourd'hui, l'élément criminel raffine ses méthodes à pas de géant. Il dispose d'Internet, des médias imprimés et de films (comme Calculs meurtriers) et d'émissions de télé (comme CSI), qui sont tout autant de sources didactiques auparavant inexistantes. Tout secteur d'enquête criminelle qui n'évolue pas sera rapidement déclassé.

Je peux entrevoir les analystes (auteurs de profils) et les experts médicaux et judiciaires pouvant accéder depuis leur pupitre aux systèmes SALVAC et PADVi (Programme d'arrestation des délinquants violents) et aux systèmes d'établissement de profils géographiques; ils pourront visualiser en trois dimensions et en temps réel les lieux de crimes et les séances d'autopsie sur grand écran. À l'heure actuelle, nous ne sommes probablement plus tellement éloignés de ces possibilités. ■

Ce que fiston a vu

Prescriptions pour l'interrogation des enfants

Par Joanna Pozzulo, Ph.D., C.Psych.
Université Carleton

« Deux enfants enlevés par un pédophile reconnu »
« Un enfant de huit ans porté disparu »
« Un garçon de 12 ans unique témoin d'une fusillade mortelle »
« Une fillette trouvée vagabondant seule dans les rues »

Sous ces manchettes, la réalité d'un enfant qui attend d'être interrogé par un policier cherchant à faire la lumière sur l'incident. Ce n'est pas une mince tâche si on considère les défis qu'un enfant victime ou témoin peut poser à l'agent : un vocabulaire limité, le désir de plaire au policier ou la difficulté de répondre en raison du traumatisme. Certains enfants auront déjà été interrogés à maintes reprises par un parent ou un gardien.

Dans les vingt dernières années, des études ont révélé que les enfants sont aptes à déclarer des détails pertinents, sur le plan judiciaire, concernant un crime dont ils ont été victimes ou témoins, et d'en identifier l'auteur. De plus, les enfants sont capables de retenir avec exactitude beaucoup de détails. Le défi pour le policier et les intervenants de l'appareil judiciaire consiste à déterminer quelle part des déclarations sont exactes et quelle part sont fallacieuses. Sur une note optimiste, les études montrent également que l'exactitude des déclarations des enfants dépend, pour une grande part, de la façon dont ils sont interrogés.

L'interrogation des enfants

Lorsqu'on demande aux enfants de signaler ce dont ils se souviennent à l'aide de questions ouvertes du genre « dis-moi ce qui est arrivé » ou « dis-moi ce que tu as vu », l'exactitude de leurs propos est comparable à celle des adultes. Malheureusement, les déclarations que feront les enfants en réponse à des questions de ce genre peuvent ne pas donner beaucoup d'information. D'autres questions du style « Y a-t-il autre chose dont tu te souviens? » ou « Dis-m'en davantage sur ce que tu as vu » pourraient être nécessaires pour obtenir les renseignements voulus.

Lorsque des détails critiques sont absents des déclarations des enfants, on a tendance à poser des questions directes pour faciliter la collecte d'éléments de preuve. Le dilemme qui se pose alors, c'est l'exactitude des réponses à des questions directes. Les enfants à qui l'on pose une question suggestive du genre « Le vieux monsieur avait une barbe, n'est-ce pas? » ou « As-tu vu le couteau? » seront plus enclins à donner une réponse inexacte que si on leur demande « Le monsieur avait-il une barbe? » ou « As-tu vu un couteau? ».

D'autres techniques peuvent accroître la tendance à faire des déclarations inexactes :

- dire à l'enfant que d'autres ont fait des déclarations similaires
- promettre à l'enfant un présent, un prix ou un petit quelque chose s'il donne certaines réponses
- les questions répétées
- inviter l'enfant à émettre des hypothèses
- poser des questions par oui ou par non (avec les enfants d'âge préscolaire)

Le fond et la forme des questions posées aux enfants témoins doivent faire l'objet d'une certaine réflexion. L'interrogateur doit soupeser les risques inhérents aux questions directes qui peuvent susciter une déclaration fausse. Il devrait tabler autant que possible sur les libres souvenirs de l'enfant pour obtenir de l'information exacte.

Savoir débuter par une question judicieuse

John Yuille, Ph.D., de l'Université de la

Colombie-Britannique et ses collègues ont élaboré un protocole d'interrogation progressif (Step-Wise Interview) afin de réduire autant que possible le risque de fausses déclarations. Ce protocole comporte des étapes progressives : l'interrogateur commence par des questions directes et le moins suggestives possible pour graduellement en venir à des formes plus précises de questions au besoin.

L'objectif consiste à donner à l'enfant l'occasion de répondre à des questions ouvertes avant de lui adresser des questions d'autres genres.

Les questions de l'étape 1 ont pour but de permettre à l'interrogateur d'établir une bonne relation avec l'enfant en l'interrogeant sur des sujets neutres. Il s'agit de mettre l'enfant en confiance avant d'aborder l'événement critique.

À l'étape 2, on demande à l'enfant de parler de deux événements n'ayant aucun lien avec l'agression ou l'incident en question. Les réponses renseigneront l'interrogateur sur le genre de langage et de vocabulaire utilisé par l'enfant.

À l'étape 3, on aborde la notion de vérité et on suscite l'engagement de l'enfant à dire la vérité. Au fil des étapes suivantes, on aborde l'incident allégué et – à l'aide de questions ouvertes – l'interrogateur demande à l'enfant de décrire ce qui est arrivé. À mesure que progresse l'interrogatoire, on pose des questions

plus précises, mais non suggestives. Les questions ultérieures reposent sur les renseignements que l'enfant a donnés aux étapes antérieures de l'interrogatoire.

Poupées dotées d'organes sexuels

Certains prétendent que le recours à des poupées dotées d'organes sexuels peut être utile lorsque l'enfant a de la difficulté à donner un compte rendu verbal. Comme le terme l'indique, ces poupées ont des organes sexuels conformes à l'anatomie masculine et féminine. La prémisse qui sous-tend leur utilisation est que les enfants peuvent avoir de la difficulté à verbaliser l'incident et qu'en jouant avec les poupées, ils démontreront ce dont ils ont été victimes ou témoins. Sur le plan intuitif, on peut voir la logique de cette prémisse. Toutefois, les études ne confirment pas que le recours à des poupées dotées d'organes sexuels permet de déterminer si une agression sexuelle a eu lieu.

Les chercheurs ont relevé des écueils dans le recours à ces poupées pour déterminer l'occurrence d'une agression sexuelle. Par exemple, aucune directive n'est donnée aux fabricants de ces poupées. Par conséquent, les poupées varient beaucoup : certains professionnels de santé mentale vont même jusqu'à créer leurs propres poupées. Non seulement il n'existe pas de normes sur l'apparence des poupées, mais en outre, on n'a pas de procédure normalisée pour évaluer le comportement des enfants en interaction avec ces poupées. Il n'y a aucune étude comparative sur la façon dont les enfants victimes et les enfants non-victimes d'agression jouent avec les poupées.

Description du contrevenant

Non seulement les enfants se voient demander de signaler les événements dont ils ont été témoins, mais ils se font aussi souvent demander de décrire l'agresseur, surtout s'il s'agit d'un étranger. Seules quelques études ont abordé les descriptions d'agresseurs par rapport au nombre d'études sur les déclarations relatives à un incident. Les enfants et les adultes font souvent preuve d'exactitude dans le signalement relatif à la chevelure et aux poils. Cela dit, les enfants (voire les adultes) peuvent éprouver de la difficulté à estimer la taille, le poids et l'âge. Plutôt que de chercher à obtenir des chiffres précis, l'interrogateur peut demander à l'enfant de faire une évaluation relative en comparaison avec des gens qu'il connaît. Par exemple, demander à l'enfant de dire si l'agresseur était plus petit que papa ou aussi vieux que grand-papa.

L'une des tâches qu'on peut demander à l'enfant victime ou témoin est d'identifier l'agresseur dans une séance d'identification. En examinant les études comparant l'exactitude des séances d'identification pour les enfants et les adultes, j'ai constaté que les enfants de plus de cinq ans manifestaient un taux d'identification correcte comparable à celui des adultes, à condition que l'agresseur ait été présent dans la parade. Toutefois, lorsque ce dernier n'était pas présent, des enfants allant jusqu'à 14 ans manifestaient un taux d'identification erronée supérieur à celui produit par des adultes. En d'autres termes, les enfants étaient plus enclins à sélectionner un innocent au sein de la parade que les adultes. Comme pour l'interrogation, la méthode d'identification peut influer sur le taux d'exactitude de la réponse.

Séances d'identification simultanée et séquentielle

Les séances d'identification simultanée et séquentielle sont actuellement utilisées dans les services de police du pays et aux États-Unis. Dans la première, on demande au témoin d'examiner tous les membres de la parade en même temps. Dans la seconde, par contre, le témoin examine un à un les individus en question. On demande au témoin de prendre une décision sur l'identité du sujet avant de lui présenter le prochain.

Certains avancent que la séance séquentielle est plus efficace pour réduire le taux d'erreur lorsque le suspect est innocent. Toutefois, les études montrent que ce genre de séance n'est pas très efficace dans le cas des enfants témoins. En fait, dans l'ensemble des études à ce sujet, la séance simultanée semble produire des preuves d'identification plus fiable de la part des enfants témoins par rapport à la séance séquentielle. Il faut garder en tête, toutefois, que la méthode simultanée engendre un taux d'identification erronée plus élevé chez les enfants que chez les adultes.

Séance d'identification par élimination

À la fin des années 90, j'ai conçu une nouvelle méthode d'identification pour les enfants témoins que j'ai appelé séance d'identification par élimination. Dans ce cas, l'enfant est appelé à se prononcer deux fois. D'abord, on lui présente l'ensemble des individus (comme pour la séance d'identification simultanée), puis l'enfant doit choisir la personne qui lui semble ressembler le plus à l'agresseur. Une fois cette décision rendue, on retire les autres membres de la parade et l'enfant se voit demander de dire si le membre retenu est bel et bien l'agresseur.

Les études réalisées jusqu'ici montrent que la séance d'identification par élimination donne un taux d'identification erronée réduit chez les enfants de 4 à 13 ans comparé à la séance simultanée. De plus, le taux d'identification correcte dans ce groupe d'âge est similaire dans les séances simultanées et par élimination. Si ces données sont encourageantes, il reste que des études approfondies sont nécessaires avant qu'on puisse mettre en pratique la méthode d'identification par élimination auprès des enfants. ■

Évaluation multidisciplinaire de la menace

Le chaînon manquant de la prévention de la violence chez les étudiants

En 2002, Kevin Cameron et le surint. Glenn Woods de la Sous-direction des sciences du comportement (SDSC) à la GRC ont élaboré et mis à l'essai le premier programme de formation à l'évaluation multidisciplinaire de la menace au pays. Depuis, M. Cameron et la SDSC poursuivent la formation de milliers de professionnels aux quatre coins du Canada. Dans le présent article, M. Cameron explique comment cette collaboration constitue le chaînon manquant dans la prévention de la violence dans les écoles.

Par J. Kevin Cameron
Directeur général
Canadian Centre for Threat Assessment and Trauma Response

L'une des leçons tirées de la majorité des fusillades par des jeunes en milieu scolaire est qu'il y avait souvent des signes avant-coureurs, certains aussi évidents que le fait pour l'étudiant d'annoncer à son entourage qu'il allait effectivement commettre le crime. Par conséquent, l'un des aspects de l'évaluation de la menace consiste à déterminer si l'auteur d'une menace pose un risque effectif pour la ou les cibles visées.

Au Canada, les équipes multidisciplinaires de l'évaluation de la menace reposent sur un partenariat officiel entre la police, des membres de directions scolaires et des conseillers. Si le protocole adopté pour orienter la prise de décision des équipes a d'abord été élaboré en réponse aux fusillades scolaires survenues à Taber (Alberta) et à Littleton (Colorado), les modalités d'évaluation de la menace sont aujourd'hui appliquées à toutes les formes de violence chez les jeunes.

Les membres des équipes partent du principe que les actes de violence grave découlent d'un processus évolutif; personne ne « craque » soudainement. En deuxième lieu, on dispose souvent de données précédant l'incident qui peuvent faciliter l'intervention de la police, entre autres, et ainsi prévenir les actes de violence graves.

Cela dit, tous les contrevenants ne suivent pas la même voie. Certains manifestent de nettes tendances croissantes à la violence de sorte qu'au moment où ils tuent quelqu'un, les gens proches du criminel n'en sont pas surpris. D'autres provoqueront un choc pour leur collectivité, passant du rôle apparent de citoyen modèle à celui de meurtrier de leur conjoint, d'un collègue ou d'un compagnon de classe. Dans ce deuxième exemple, les proches du criminel pourront ne pas être conscients de sa vie secrète. Dans d'autres cas, la surprise est justifiée, du fait que l'homicide est le premier acte de violence du contrevenant.

Comment distinguer entre les deux cas? Le comportement de certains contrevenants évolue au fil des ans, ceux-ci augmentant la fréquence et l'intensité de leurs actes de violence. D'autres manifestent une évolution sur le plan cognitif et émotif de sorte que la fréquence et l'intensité de leurs pensées et sentiments (fantasmes) de violence progressent jusqu'au point où ils commettront leur premier acte de violence. Quel que soit le mode d'évolution, la plupart des gens manifestent des signes concrets que les équipes d'évaluation de la menace sont entraînées à relever.

Dans le contexte scolaire, lorsqu'un étudiant exprime une menace claire et plausible de tuer, le directeur a été sensibilisé à la nécessité de vérifier d'office les casiers pour relever tout signe laissant entendre que l'acte de violence était prémédité. Les policiers membres de l'équipe d'évaluation de la menace sont formés en vue d'examiner le contenu de la chambre de l'auteur de la menace, car dans la plupart des cas de fusillade dans une école, on a trouvé des éléments de preuve (pistolets, munitions, couteaux, bombes, journal révélant le projet d'un acte de violence) dans le casier ou la chambre de l'étudiant. De plus, nombre d'étudiants produisent des récits ou des illustrations, ou font de vagues déclarations sur leur intention de commettre un acte de violence grave.

Les équipes d'évaluation de la menace sont entraînées à distinguer entre un comportement élémentaire et des indications laissant présager une évolution ou une intensification du comportement vers la

Des fusillades comme celle qui est survenue à cette école secondaire à Taber (Alberta) peuvent être prévenues si la police et le personnel de direction des écoles savent reconnaître les signes avant-coureurs de la violence chez les étudiants.

Ann Harris

violence. Par la collecte de données, l'équipe est en mesure d'obtenir suffisamment d'information (souvent dans un délai d'une à deux heures) pour déterminer s'il y a un risque immédiat de violence et pour motiver la prescription d'une ordonnance en matière de santé mentale au besoin.

Dans plusieurs affaires récentes au pays, les équipes avaient recueilli suffisamment d'information pour intervenir dans des quasi-incidents. Elles ont alors fait subir à des enfants et à des jeunes à risque une évaluation psychiatrique qui n'aurait pas eu lieu si un policier ou un autre membre de l'équipe avait exécuté l'ordonnance de façon indépendante.

Dans le passé, lorsqu'un étudiant était trouvé en possession d'une arme à l'école ou avait formulé la menace de tuer, l'école aurait habituellement traité l'incident comme une affaire de discipline ou aurait appelé la police, et le jeune aurait fait l'objet d'accusations.

Le hic dans une telle démarche, c'est que les affaires qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation de la menace n'ont pas été résolues en suspendant l'étudiant ou en portant des accusations contre lui. L'évaluation multidisciplinaire de la menace, qui met l'accent sur la collecte de données, constitue le chaînon manquant dans la prévention de la violence, car à seulement quelques minutes ou quelques heures de leur suspension ou du dépôt d'accusations, certains étudiants sont revenus à l'école et ont ouvert le feu.

Receuillir des éléments de preuve motivant le dépôt d'accusations et permettant une condamnation est une chose; déterminer si quelqu'un pose effectivement une menace pour la cible visée en est une autre. Dans le cadre de l'évaluation multidisciplinaire de la menace, nous estimons qu'il est peut-être bien beau de porter des accusations et de suspendre un étudiant, mais n'est-il pas plus utile de déterminer si l'auteur de la menace pose réellement un risque pour sa cible? ■

J. Kevin Cameron, M.Sc., R.S.W., B.C.E.T.S., B.C.S.C.R, est spécialiste accrédité en stress traumatique et diplômé de l'American Academy of Experts in Traumatic Stress.

Stage de formation des agents en évaluation de la menace

La GRC offre un nouveau programme de stage visant à former les policiers à tous les aspects de l'évaluation de la menace. Le programme, créé en 2006, comporte des volets théorique et pratique à l'intention des membres affectés à des groupes spécialisés dans l'évaluation de la menace.

« Il s'agit d'un secteur en pleine expansion au Canada et aux États-Unis », explique le serg. int. Pat Powell, resp. du Groupe de l'évaluation et de la gestion de la menace de la GRC en Colombie-Britannique. « Nous voulions rehausser le caractère professionnel de ce service en instaurant une formation suivie. »

L'évaluation de la menace consiste généralement à donner suite à une menace précise proférée contre un agent de police, un fonctionnaire de la justice, un membre du public, une école ou une entreprise. Si les établisseurs de profils criminels de la GRC sont formés à élaborer des évaluations de la menace – et le font sur demande – les besoins de ce service excèdent désormais leurs capacités.

« Le groupe de la C.-B. voit sa charge de travail croître de façon exponentielle, car les membres gèrent les menaces formulées contre les fonctionnaires de la justice – des procureurs de la Couronne et des jurés, précise le surint. Glenn Woods, chef de la Sous-direction des sciences du comportement de la GRC. Ce segment est de plus en plus la cible de menaces du crime organisé. »

Le programme de stage de un à deux ans est actuellement offert en C.-B. et en Alberta, où la demande est la plus élevée, mais on souhaite étendre la formation aux policiers de toutes les régions du pays.

Pour être admis au programme, les candidats doivent posséder une vaste expérience aux enquêtes sur les crimes de violence, dont les agressions sexuelles et les homicides.

Les candidats retenus amorcent le stage par des lectures et des exercices théoriques sur des sujets comme la violence familiale, la violence à l'école et en milieu de travail, le harcèlement criminel, les actes d'extrémisme et les troubles de la personnalité. Ils reçoivent aussi une formation par les concepteurs d'outils courants en évaluation de la menace. Les stagiaires appliquent ensuite ces connaissances en remplissant au moins 30 évaluations de la menace sous la direction d'un expert accrédité en la matière. Une fois reçue leur accréditation, les stagiaires peuvent à leur tour former d'autres stagiaires.

« La formation offerte est de haut calibre, précise la cap. Carrie Vanderkracht, actuellement inscrite au stage. C'est très intensif. Tout membre qui suit le stage peut avoir la certitude d'acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires pour aborder tous les genres d'évaluation de la menace. »

—Katherine Aldred

Des rapports relégués aux oubliettes?

Comment la police du R.-U. tire le meilleur parti des profils criminels

La Serious Crime Analysis Section (SCAS, section de l'analyse des crimes graves) est le groupe chargé de l'analyse des liens entre les crimes de violence au R.-U. Elle relève du National Centre for Policing Excellence – Operations (NCPE Operations, centre national de l'excellence en matière de services de police – police opérationnelle), qui a pour mandat principal d'améliorer les capacités des effectifs dans toutes les activités de la police opérationnelle. Dans le présent article, Sean Hutton, chef de la Section, présente le travail de celle-ci avec les conseillers aux enquêtes spécialistes du comportement et les avantages qui en découlent pour les enquêteurs de police.

Par Sean Sutton
Serious Crime Analysis Section
National Centre for Policing Excellence (R.-U.).

Depuis près de 10 ans, la SCAS et le reste du NCPE Operations offrent des conseils en matière de sciences du comportement afin d'aider les enquêteurs à appréhender plus rapidement les criminels. Cela dit, les enquêteurs tirent-ils tout le parti possible de ces conseils?

La dernière chose qu'on puisse souhaiter est de consacrer temps et énergie à rédiger un rapport qui restera sur les tablettes parce que l'enquêteur ne sait pas comment mettre les conseils en pratique ou, pire encore, ne comprend pas la teneur des conseils prodigués.

En général, la SCAS trouve un auditoire réceptif et enthousiaste pour ses services. Les établisseurs de profils au R.-U. doivent obtenir une accréditation par l'entremise d'une commission de police constituée d'universitaires et de cadres de police. Par conséquent, le rapport d'un établisseur de profils devrait être facile à comprendre, conformément à l'objectif de l'accréditation. Tout établisseur inapte à produire un rapport judicieux, pragmatique et accessible se verra refuser l'accréditation. S'il est intéressant de savoir que l'auteur d'un homicide souffrait d'incontinence étant enfant, si la police ne dispose pas d'une base de données sur les personnes ayant souffert d'incontinence, comment les enquêteurs pourront-ils tirer parti de cette information pour appréhender un suspect? La réponse évidente, c'est qu'ils ne le pourront pas.

Toutefois, à l'issue d'un sondage auprès des enquêteurs sur l'utilité des rapports qu'elle a produits en 2003, la SCAS a relevé un certain nombre d'écueils.

Le service a constaté que les enquêteurs ont de la difficulté à interpréter et appliquer les conseils dans les enquêtes, notamment pour établir des listes de suspects.

Pour illustrer ce point, prenons l'analogie d'une défaillance mécanique d'une automobile. Si le mécanicien à qui vous avez confié votre auto, au lieu de réparer celle-ci, vous donnait un rapport détaillé sur la défaillance et sur les pièces nécessaires, seriez-vous en mesure de corriger vous-même la défaillance? Probablement pas.

Pour poursuivre l'analogie, il nous serait utile d'avoir les bons outils et le manuel d'entretien correspondant au modèle de voiture en question. Ce dernier point est très important parce qu'il est arrivé que la section avait fourni des conseils sur un genre particulier de meurtre, mais que l'enquêteur a appliqué ces données à un cas tout à fait différent.

Chaque cas est particulier et, à moins de s'inscrire dans une série de crimes, les rapports seront complètement différents. De fait, il est aisé de repérer un rapport médiocre : celui qui donne exactement les mêmes conseils que le rapport précédent.

Aujourd'hui, la SCAS ne se contente plus de fournir aux enquêteurs ses rapports ou ses conseils sur le comportement; elle leur montre plus souvent qu'autrement la façon de les appliquer à l'enquête.

Quelquefois, les conseillers spécialistes du comportement recourent aux bases de données dont ils disposent pour effectuer eux-mêmes des recherches sur les suspects. À l'occasion, ils feront ceci en consultation avec les experts en TI des services de police. Une telle démarche s'est révélée très utile étant donné que les systèmes de police ne sont pas toujours conçus en fonction de ce genre de recherches. Ce soutien supplémentaire est souvent offert pas des analystes supérieurs du SALVAC qui n'hésitent pas à mettre à profit les rapports des conseillers spécialistes du comportement et des établisseurs de profils géographiques.

Élaboration de listes pertinentes

Une fois établi le genre de criminel recherché – son âge, ses antécédents criminels et le lieu vraisemblable de son domicile –, les spécialistes du comportement et des profils géographiques peuvent amorcer leurs recherches dans la base de données policières du R.-U. en vue d'identifier toute personne correspondant à ce profil. Un analyste supérieur et un conseiller spécialiste du comportement travailleront de concert pour effectuer les recherches les plus pertinentes dans le Police National Computer (PNC, système informatisé de la police nationale), la base de données renfermant des renseignements sur tous les criminels reconnus coupables au R.-U.

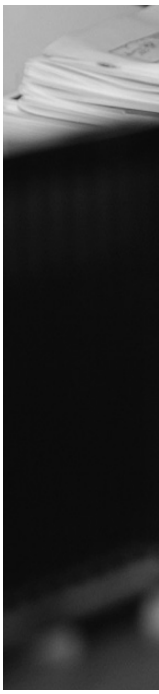

Ces recherches se soldent généralement par une liste de milliers de suspects; il faut donc procéder à d'autres vérifications pour que ces résultats soient utiles à l'enquêteur. Si on a établi un profil d'ADN complet à partir du lieu du crime, les conseillers peuvent rayer de leur liste tout suspect dont l'ADN a été consigné (car ces fichiers auront déjà été vérifiés). On peut alors classer les individus selon une matrice élaborée par les établisseurs de profils afin d'orienter les enquêteurs vers les

suspects prioritaires.

La SCAS élabore actuellement un moyen de générer différentes listes de suspects potentiels pour une affaire donnée et d'établir des renvois entre ces listes afin de déterminer les sujets qui figurent sur plus d'une liste. Il est important de recourir à diverses sources pour générer de telles listes, car les informations pertinentes ne sont pas nécessairement contenues dans une base de données policières.

On peut dresser les listes en fonction des descripteurs personnels, par exemple toute personne identifiée comme ayant une dent en or dans les fichiers dentaires. Ces listes peuvent comprendre des caractéristiques personnelles, par exemple les individus ayant fait l'objet de condamnations antérieures. Les listes peuvent aussi être dressées en fonction des caractéristiques d'habitude, par exemple les personnes ayant choisi des livres sur des sujets précis et dont le nom est consigné par les bibliothèques.

La SCAS et le NCPE collaborent étroitement avec les enquêteurs à l'élaboration de ces listes; un analyste de la SCAS effectue ensuite une comparaison des noms. Une liste prioritaire définitive est alors produite et transmise à l'enquêteur aux fins d'examen ultérieur.

Une affaire récente

Si ces services sont relativement récents, ils n'en ont pas moins donné des résultats éloquents dans des enquêtes au R.-U. où le criminel a été identifié à partir d'une liste prioritaire.

La SCAS ne se contente plus de fournir aux enquêteurs ses rapports ou ses conseils sur le comportement; elle leur montre plus souvent qu'autrement la façon de les appliquer à l'enquête.

L'une de ces affaires concernait John Hall, un gardien supérieur de prison qui a été condamné pour une série d'infractions sexuelles, y compris pour avoir abordé des jeunes filles dans la rue en prétendant être un policier afin de les attirer dans sa voiture. L'enquête a débuté à l'initiative d'un analyste qui a fait un lien entre un enlèvement commis le 31 décembre 2004 et une infraction antérieure perpétrée en août 2003.

La SCAS s'est alors jointe aux membres d'une équipe du NCPE Operations, qui a fourni son soutien à l'enquête, laquelle était devenue complexe. À l'époque, NCPE Operations mettait à l'essai un nouveau produit – la génération de listes nominatives – qui consistait à regrouper diverses listes de suspects potentiels afin de déterminer les noms qui figuraient sur plusieurs d'entre elles. Plus un individu apparaissait sur un grand nombre de listes, plus celui-ci devenait intéressant pour l'enquête.

Par suite d'un appel lancé par le groupe Crimewatch, un membre du public a téléphoné pour mentionner le nom de Hall. Les enquêteurs ont alors demandé à la SCAS de déterminer sur combien de listes le nom de Hall figurait. Il se trouvait à figurer sur quatre listes, ce qui était suffisant pour en faire le suspect prioritaire dans cette affaire.

Une fois Hall arrêté, la SCAS a fourni à la poursuite des éléments de preuve montrant que les infractions de la série étaient si similaires, que parmi les quelque 8 500 infractions relevées dans la base de données du SALVAC, seules 6 affichaient ce comportement très particulier. Devant la solidité de la preuve établie par la poursuite, Hall n'a pu que se rendre et plaider coupable à toutes les accusations portées contre lui.

Conclusion

Ce service vise à fournir aux enquêteurs des listes de suspects potentiels sur lesquels faire enquête. Les analystes de la SCAS se fondent sur les résultats des profils générés par les conseillers spécialistes du comportement et sur les bases de données de la police pour analyser l'ensemble de l'information. Ils peuvent ensuite collaborer avec les conseillers spécialistes du comportement en vue de déterminer une liste de suspects prioritaires qui correspondent le plus aux profils produits.

La SCAS n'enquête pas délibérément sur les crimes et prend toujours garde de toute ingérence au-delà du soutien opérationnel à l'enquête. Cela dit, cette démarche de soutien est toujours bien accueillie par de nombreux enquêteurs. Les agents sont conscients des réussites passées et n'hésitent pas à solliciter un soutien additionnel pour leurs enquêtes. ■

Pour faire jaillir la vérité

Le questionnaire d'enquête criminelle : un outil précieux

Par James W. Bassett

Fred est un employé d'usine à la retraite. Un jour qu'il rendait visite à son fils et à sa belle-fille, il emmena sa petite-fille de trois ans, Jill, faire une promenade. Ils firent le trajet aller-retour jusqu'à l'école primaire du quartier. Après le départ de Fred, Jill dit à ses parents : « Grand-papa m'a amené derrière un arbre pour toucher mon pipi. »

Les parents de la fillette ont appelé la police; les Services à l'enfance ont par la suite interrogé Jill. Des accusations criminelles ont été portées contre Fred pour avoir procédé à des attouchements sur une mineure.

L'avocat de Fred a fait interroger celui-ci par un psychologue spécialisé dans le diagnostic des pédophiles (personnes qui ressentent une attirance sexuelle pour les enfants). À l'issue d'un examen de trois jours, le psychologue a conclu que Fred n'était pas pédophile et que, par conséquent, il ne pouvait pas s'être livré à des attouchements sur Jill.

L'avocat a également fait subir à Fred un test polygraphique privé. Avant l'examen, le polygraphiste a demandé à Fred de remplir le Crime Questionnaire, un questionnaire d'enquête criminelle. Fred ayant signalé qu'il ne savait pas lire, le polygraphiste lui a lu les questions à voix haute et consigné les réponses de Fred par écrit.

Peu après, le polygraphiste en est venu à la question suivante : « Supposez que votre meilleure amie vous dit avoir appris qu'on vous a enregistré sur vidéo en train de commettre le crime en question à partir d'une caméra cachée. Que faites-vous? » Le polygraphiste a décidé d'adapter la question aux circonstances du cas de Fred. Voici l'échange qui en a résulté :

« Fred, comme tu le sais probablement, il y a des caméras vidéo un peu partout maintenant. Ils en mettent dans les rues pour prendre les trafiquants de drogue sur le fait et dans les commerces pour surprendre les voleurs à l'étalage. »

(Aucune réaction de Fred.)

« Ils en ont même installées près des écoles. »

(Fred commence à se tortiller sur sa chaise, mais ne dit mot.)

« Ils ont même mis des caméras dans les satellites de surveillance en orbite autour de la terre. De fait, il y a en une qui survole tous les jours le quartier où demeure ton fils!)

(Fred se tortille de plus en plus sur sa chaise.)

« Les caméras placées dans ces satellites ont des objectifs qui peuvent lire un journal par-dessus l'épaule d'un passant, du haut de l'espace. Ces caméras peuvent même voir de quelle couleur sont les chaussures d'une petite fille. »

(Fred tourne tout son corps vers la porte.)

« Et maintenant, Fred, si je te disais qu'il y a un enregistrement vidéo fait à partir d'une caméra cachée qui te montre en train de te livrer à des attouchements sur ta petite fille, que ferais-tu? »

Fred essaie d'articuler, mais les mots restent pris au fond de sa gorge. Le temps passe : cinq, dix, quinze secondes s'écoulent. Finalement, Fred parvient à dire : « euh, euh, euh, je ne sais pas. Je ne sais pas quoi dire! »

Fred s'est trahi par son comportement; de toute évidence, il a fait des attouchements à sa petite fille. Mais le polygraphiste lui a quand même administré le test polygraphique. Les résultats de l'examen ont concordé avec ceux du questionnaire : « tromperie manifeste » lorsque Fred a nié s'est livré à des attouchements sur Jill.

Aux États-Unis, les suspects criminels refusent souvent de subir un test polygraphique. Cela dit, la plupart accepteront de répondre à un questionnaire d'enquête criminelle pour éviter de donner l'impression de ne pas vouloir collaborer. Ils présument aussi que leurs réponses ne permettront pas de prouver quoi que ce soit.

La question concernant l'enregistrement vidéo par caméra cachée n'est qu'une des 21 questions du questionnaire. Les études montrent la grande efficacité de plusieurs questions hypothétiques pour distinguer les suspects coupables des innocents. Les réponses des suspects permettent souvent de déterminer les méthodes d'interrogation susceptibles de provoquer des aveux. L'enregistrement d'entrevues où l'on administre oralement le questionnaire d'enquête criminelle peut démontrer avec éloquence la culpabilité du contrevenant devant un juge et des jurés.

Les réponses au questionnaire peuvent à l'occasion donner de nouveaux indices qui aideront à résoudre l'affaire.

Le questionnaire d'enquête criminelle fournit un cadre qui favorise les entrevues et les interrogatoires. C'est un instrument de formation utile et un outil de plus à la disposition de l'enquêteur afin de protéger les citoyens contre les criminels. ■

James Bassett est polygraphiste dans un cabinet privé à Cincinnati depuis 1972. Il est l'auteur du Crime Questionnaire[MD] et a offert des séances de formation à son égard à de nombreux services de police dont la police d'État du Nevada et le service de police de Portland (Oregon).

Les personnes disparues en Australie

par Leonie Jacques
Centre national de coordination des démarches relatives aux personnes disparues
Police fédérale australienne

Le National Missing Persons Coordination Centre (centre national de coordination des démarches relatives aux personnes disparues) de la police fédérale australienne a pour mandat de coordonner et de favoriser une démarche intégrée afin de réduire l'incidence des cas de personnes disparues.

Le centre assure la direction et la coordination des démarches relatives aux personnes disparues. À cet égard, il collabore avec les polices d'État et de territoires, d'autres organismes du Commonwealth et des organismes du gouvernement d'État, des organismes non gouvernementaux de recherche, les proches et amis des personnes disparues et des membres de la collectivité.

Un nouveau projet d'étude sur le phénomène des personnes disparues vise à développer une connaissance approfondie et une compréhension de ce segment de la population en Australie en déterminant les groupes à risque et en mettant en oeuvre des stratégies de prévention afin d'orienter les politiques et les interventions futures.

Le Centre national de coordination des démarches relatives aux personnes disparues a récemment signé un protocole d'entente avec l'Institut australien de criminologie dans le but d'amorcer l'étude nationale. Ce projet, cofinancé par la police fédérale et le ministère du solliciteur général de la Nouvelle-Galles du Sud, a pour but :

- d'actualiser les données sur les personnes disparues de toutes les sources d'État et de territoires afin de déterminer les groupes à risque, plus particulièrement dans le but de préciser les caractéristiques qui définiraient les personnes disparues;
- de déterminer les meilleures pratiques en matière de prévention, d'intervention précoce, de services de soutien et de mécanismes d'orientation;
- de déterminer les possibilités et les obstacles à l'établissement d'une démarche réseautée pour l'élaboration de politiques et d'interventions relatives aux personnes disparues et à leur famille;
- de déterminer de solides bases pour de futures études et les secteurs qui pourraient profiter de telles études.

Un comité de direction formé de représentants de la police fédérale, du ministère du procureur général de la Nouvelle-Galles du Sud, d'un organisme non gouvernemental de recherche, d'une famille et de la collectivité ainsi que d'un chercheur universitaire entend orienter et superviser l'étude, qui doit être conclue au début de 2007.

Les personnes disparues en Australie

Chaque année en Australie, plus de 30 000 personnes sont portées disparues auprès des corps policiers et de services de recherche – soit 1,61 personne par tranche de 1000 habitants.

Les gens disparaissent pour plusieurs raisons : quelquefois dans des circonstances suspectes et d'autres fois par suite de conflits avec les membres de la famille ou pour motif de santé mentale.

Certaines personnes choisissent délibérément de disparaître : elles souhaitent simplement rompre tout contact avec leur famille et leurs amis. Dans d'autres cas, les gens disparaissent à cause de circonstances hors de leur volonté ou de celle de leur famille.

Environ 95 pour cent des gens portés disparus auprès de la police sont retrouvés dans un court délai. Dans presque la moitié de ces cas, la personne disparue revient au

foyer ou établit un contact avec la famille ou la police. Toutefois, on chiffre à 1 633 le nombre de personnes en Australie qui sont portées disparues depuis plus de 12 mois.

Incidence sur les membres de la famille

On estime que chaque cas de personne portée disparue a une incidence sur 12 autres personnes, principalement les membres de la famille et les amis. La famille et les amis de personnes disparues doivent composer avec toute une gamme de répercussions sur les plans physique, émotif, psychologique et financier.

Les proches d'une personne disparue constatent souvent leur inaptitude à vivre un deuil normal parce que le décès de l'être cher n'est pas déterminé. Lorsqu'un parent est porté disparu, il n'y a pas de conclusion, seulement ce que des familles qualifient de deuil continu ou de perte ambiguë.

Le Families & Friends Of Missing Persons Unit (groupe des parents et amis de personnes disparues est le seul organisme en Australie qui intervient auprès et au nom des familles et amis de personnes disparues. Il a pour mission de coordonner la prestation de services de soutien, notamment de counselling, et de favoriser les réformes administratives et législatives tout en produisant des publications pertinentes. ■

Pour plus de renseignements sur le Centre national de coordination des démarches relatives aux personnes disparues, visiter ***www.afp.gov.au/missing***

Le présent article est reproduit avec l'aimable autorisation de la revue *Platypus*.

Saviez-vous que ...

Définis comme étant la destruction volontaire de biens par le feu ou des explosifs, les incendies criminels causent non seulement des millions de dollars de pertes matérielles par année, mais ils entraînent aussi des pertes de vies. Voici un instantané de ce crime destructeur et de ses répercussions dans le monde.

Cinquante pour cent des incendies criminels sont perpétrés en plein air, 30 pour cent visent des structures et 20 pour cent, des véhicules.

Chaque année, les feux de brousse d'envergure catastrophique coûtent à l'Australie 77 millions $AU en moyenne. On évalue qu'entre 25 et 50 pour cent des feux de brousse suscitant l'intervention des services de protection contre l'incendie sont volontaires.

En 2005, les forces policières américaines ont déclaré 67 504 incendies criminels. Ceux-ci visaient des immeubles ou des structures matérielles dans une proportion de 43,6 pour cent, et des biens mobiles, dans une proportion de 29 pour cent. Les pertes moyennes par incident sont évaluées à 14 910 $US.

En 2005, le nombre d'incendies criminels commis aux É.-U. a régressé de 2,7 pour cent par rapport à 2004.

La moitié des contrevenants arrêtés pour incendie criminel sont mineurs.

D'après une étude de 2005, environ 50 pour cent des incendies volontaires causés à des véhicules au R.-U. visent des véhicules volés. Le motif principal de ces crimes est la destruction d'éléments de preuve judiciaire.

Le Home Office du R.-U. signale que la police britannique a enregistré 45 752 incendies criminels en 2005-2006 – une diminution de cinq pour cent par rapport à l'année précédente.

En 2003, on a observé une diminution de neuf pour cent du nombre d'incendies volontaires causés à des véhicules au R.-U. Cette régression est attribuable à de nombreuses modifications législatives et à des politiques, ainsi qu'à la hausse récente du prix de la ferraille.

Selon Statistique Canada, 13 315 incendies criminels ont été signalés à la police en 2005, soit un taux de 41 par tranche de 100 000 personnes. Le taux est identique à celui enregistré en 2004, mais a régressé de huit pour cent depuis 1995.

Le taux d'incendies criminels au Canada, qui se chiffrait à 45 par tranche de 100 000 personnes en 2000, était inférieur de 41 pour cent au taux américain.

Les immeubles vacants ou abandonnés sont la cible des incendiaires. Les quartiers pauvres affichent un taux d'incendies criminels 14 fois supérieur à celui des quartiers aisés.

Selon la U.S. Fire Administration, en 2005, les incendies volontaires à des structures ont entraîné des pertes matérielles de 664 millions $US. Les pertes matérielles en dollars liées directement aux attentats du 11 septembre 2001 ont été évaluées à 33,4 milliards $US.

En 2005, 315 civils ont perdu la vie par suite d'incendies causés volontairement à des structures aux É.-U.

Des 3 109 crimes contre les biens motivés par les préjugés aux É.-U. en 2005, 39 étaient des incendies criminels.

SOURCES: *bulletin statistique du Home Office sur la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles en 2005-06 :* **www.homeoffice.gov.uk/rds/crimeew0506.htm** *; U.S. Fire Administration, statistiques sur les incendies criminels :* **usfa.dhs.gov/statistics/arson** *; Federal Bureau of Investigation, programme de déclaration uniforme de la criminalité :* **www.fbi.gov/ucr/05cius/offenses/property_crime/arson.htm** *et* **www.fbi.gov/ucr/hc2005/incidentsoffenses.htm***; Statistique Canada :* **www.statcan.ca/Daily/Francais/060720/d060720b.htm***; Australian Institute of Criminology :* **www.aic.gov.au/topics/arson/aic.html .**

Les centres de jeunes : un excellent milieu pour le recrutement

Par le serg. Shawn Lemay
Conseiller en stratégies pour la jeunesse à la GRC

À une époque où le recrutement revêt une grande importance, surtout pour attirer les gens voulus, les centres de jeunes constituent un excellent milieu où joindre les jeunes d'aujourd'hui afin de les intéresser à une carrière dans la police.

En particulier, la participation des policiers aux activités et programmes de ces organismes semble utile. Les agents participent de manière de plus en plus active à la vie et au développement social des jeunes. Dans de nombreux cas, ils privilégient la liaison avec ces centres pour toucher les jeunes, établir des liens de confiance et favoriser la communication.

Les centres de jeunes sont depuis longtemps des lieux de choix où les jeunes peuvent se retrouver, grandir et développer leurs aptitudes sociales. Ils y apprennent des métiers, acquièrent des compétences professionnelles et des aptitudes qui les aideront dans la vie et leur permettront de devenir des membres utiles de la société. Ils développeront notamment la confiance et le savoir-faire nécessaires pour intégrer le marché du travail. Dans certains cas, la recherche d'un travail les mènera directement au bureau de recrutement d'un service de police.

À tout le moins, un centre de jeunes est un endroit sûr où ils sauront s'occuper de manière utile, en choisissant parmi un éventail d'activités sociales, sportives ou autres. Il est donc pertinent que des policiers y investissent du temps pour appuyer les programmes et y prendre part. Leur présence dans un centre, que ce soit au sein du conseil, en tant que bénévoles ou comme conférenciers invités, ou simplement le fait d'y faire un tour quand ils ont le temps durant leur quart, leur permettent de favoriser grandement leurs relations avec les jeunes gens de leur collectivité.

Les policiers établissent aussi dans ces organismes des relations avec d'autres services et travailleurs qui partagent leurs objectifs auprès des jeunes. Les retombées sont vastes; l'agent peut faire impression auprès de deux auditoires captifs : les jeunes qui fréquentent le centre et les travailleurs auprès des jeunes, un peu plus âgés, qui servent d'exemple pour leurs jeunes clients.

Dans un tel cadre, les travailleurs auprès des jeunes développent de grandes aptitudes. Ainsi, non seulement les centres stimulent la confiance et les aptitudes de leurs jeunes clients, mais ils favorisent aussi le développement de leaders solides et dynamiques parmi leur personnel. En outre, nombre de ces jeunes employés ont toutes les qualités recherchées chez le futur policier.

> **« Non seulement les centres stimulent la confiance et les aptitudes de leurs jeunes clients, mais ils favorisent aussi le développement de leaders solides et dynamiques parmi leur personnel. »**

Le serg. Lance Dudar, agent de recrutement au Service de police de Regina, a vu un grand nombre de travailleurs du centre postuler un emploi au sein de son organisation. Il décrit le Rainbow Youth Centre comme un excellent organe pour le développement des jeunes, en les aidant à acquérir des compétences utiles pour leur avenir et de solides aptitudes de leaders pour la collectivité et comme futurs agents de police.

L'agent Emanuel Otitoju de Regina dit avoir aspiré à devenir policier depuis son tout jeune âge; l'évolution de travailleur auprès des jeunes au rôle d'agent de police était naturelle. Il était employé du centre durant quelques années lorsqu'il a été recruté au Service de police en 2005.

« Mon emploi au centre Rainbow a été la première étape en vue de devenir policier, explique Emanuel Otitoju. C'était un bon moyen d'acquérir de l'expérience auprès des jeunes, surtout les jeunes en difficulté des quartiers défavorisés du centre-ville. »

Tant les jeunes que les travailleurs auprès d'eux considèrent les agents qui se présentent au centre sous un jour positif. Ils voient comment ces policiers cherchent à améliorer les choses pour les jeunes gens.

Lors de son stage au centre, Emanuel Otitoju s'est vu interroger par certains jeunes sur le genre de carrière qui l'intéressait. Ce dernier leur disait avec enthousiasme son aspiration à devenir policier et les jeunes lui disaient souvent qu'eux aussi en rêvaient!

Lorsqu'on lui demande ce qui lie les travailleurs auprès des jeunes et les agents de police, Emanuel Otitoju répond que les deux partagent le désir de travailler avec les jeunes et d'améliorer les choses dans leur collectivité.

Fait intéressant, les directeurs de centre de jeunes recherchent les mêmes aptitudes et systèmes de valeur chez les travailleurs auprès des jeunes que les agents de recrutement des services de police chez leurs candidats. La démarche a porté fruit pour le Service de police de Regina et le fera certainement pour d'autres corps de police. La prochaine fois que vous êtes à la recherche de recrues potentielles, pensez au centre de jeunes de votre localité; c'est là que vous trouverez peut-être les deux prochaines générations de policiers! ■

POUR DÉJOUER LES PIÈGES DE L'HIVER

Conseils pour une conduite sûre

L'hiver est de retour et des policiers canadiens et dans d'autres pays nordiques doivent affronter de nouveau la conduite sur routes enneigées ou glacées dans l'exercice de leurs fonctions. Dans le présent article, le gend. Dion Klassen du Groupe de la conduite de police de la GRC propose aux agents quelques conseils judicieux avant de prendre la route.

par le gend. Dion Klassen
Groupe de la conduite de police
École de la GRC

Tout d'abord, gardez en tête le genre de véhicule utilisé. Il faut savoir si votre véhicule est à traction avant, à propulsion arrière ou à traction intégrale. Et, quel que soit le système, vous devez savoir comment le manoeuvrer.

Une méprise courante est que les véhicules à quatre roues motrices sont plus sûrs que ceux à deux roues motrices. Conduit correctement, un véhicule à quatre roues motrices peut accélérer plus rapidement sur chaussée glissante qu'un véhicule à deux roues motrices. Toutefois, une fois en mouvement, il ne permet pas de prendre les virages plus rapidement, ni de mieux freiner qu'un autre véhicule.

En fait, un camion ou un véhicule utilitaire sport à quatre roues motrices est plus lourd qu'un véhicle de police. Ce poids supplémentaire entraîne des distances de freinage d'autant plus longues. Éviter de se laisser endormir par le faux sentiment de sécurité que semble procurer ce genre de véhicule.

Préparation du véhicule pour l'hiver

D'abord, se rappeler de remplacer les quatre pneus (et non seulement ceux de l'essieu moteur) par des pneus d'hiver homologués. Le conducteur du véhicule doit s'assurer que cela est fait. Je me suis déjà retrouvé dans la situation où les pneus n'avaient pas été changés simplement parce que je pensais qu'un autre allait le faire.

Ensuite, veiller à ce que le véhicule soit doté d'un grattoir à glace, de nouveaux balais d'essuie-glace et de liquide lave-glace coté pour la température hivernale. Vous devriez également avoir une trousse de survie adaptée au climat où vous comptez conduire.

Avant d'entreprendre tout déplacement en hiver, assurez-vous de bien réchauffer le véhicule et d'enlever la neige et la glace des fenêtres, des phares et de la barre de signalisation. N'abrégez pas cette étape. Outre le fait de garantir une bonne visibilité, cette mesure permet de projeter une image professionnelle. Imaginez comment vous aborderiez un citoyen conduisant un véhicule dont les fenêtres sont complètement embuées, givrées ou enneigées.

Des manoeuvres mesurées

À l'École, nous enseignons aux cadets à maintenir une plate-forme stable en conduisant de façon coulée et mesurée. On obtient une plate-forme stable lorsque le poids du véhicule est réparti également sur les quatre roues. Éviter les transferts de poids soudains en se gardant d'appuyer trop fermement sur l'accélérateur ou la pédale de frein ou de donner de brusques coups de volant. On tâchera de maintenir une position relevée, de manier doucement le volant et d'accélérer et de freiner en ligne droite.

Lorsque l'adhérence est réduite, comme c'est souvent le cas en hiver, ces manoeuvres sont encore plus importantes. Réduire la vitesse et prendre son temps sur les surfaces glissantes est un facteur clé d'une conduite sécuritaire en hiver.

Les dérapages résultant de brusques coups de volant sur les surfaces glissantes peuvent être rectifiés en braquant dans le sens du dérapage. Ce qui signifie qu'une fois que la voiture amorce un survirage, vous devriez regarder dans la direction où vous voulez aller et braquer le volant dans le sens du dérapage. Par exemple, braquez les roues à droite lorsque l'arrière de la voiture chasse vers la droite.

Un des risques des poursuites d'urgence est de fixer la cible, ce qui survient lorsque le chauffeur suit celle-ci de trop près. Dans la formation des cadets, nous insistons sur le maintien d'une distance raisonnable lors de poursuites. Ce qui est d'autant plus important en hiver. Une distance accrue vous donne plus de temps pour réagir aux aléas. Sur chaussée glissante, la distance entre votre véhicule et la cible doit être augmentée par rapport à la distance sûre sur route permettant une bonne adhérence.

Enfin, il y a des circonstances où les conditions de la route et de la température sont trop difficiles pour circuler en sécurité. Si la température change brusquement lorsqu'on se trouve sur la route – au point où rester sur la route pose un trop grand risque – arrêtez-vous et attendez que le mauvais temps passe. Ce n'est pas un réflexe habituel pour les policiers ayant un sens du devoir élevé. Toutefois, sous l'angle de la sécurité, attendre une accalmie sur la route revient à ne pas se précipiter sur un criminel armé.

La conduite sécuritaire en hiver est une question de bon sens : entretenez correctement votre véhicule, soyez conscients de vos capacités, accordez-vous plus de temps et maintenez une distance accrue des autres véhicules, et sachez reconnaître les circonstances où il vaut mieux s'abstenir de prendre le volant. ■

Évacuation de réfugiés en lieu sûr

Un récit des opérations au Liban

En juillet 2006, 10 000 évacués canadiens ont débarqué à Larnaca, à Chypre (population : 60 000) en provenance du Liban, en quête désespérée d'obtenir un vol vers le Canada. La GRC y a détaché le s.é.-m. Michael Labranche, son agent de liaison à Amman (Jordanie), dans le but d'aider à évaluer la situation, de surveiller les opérations, de conseiller le personnel sur les enjeux de sécurité éventuels et de mobiliser la police locale. Voici le compte rendu personnel de sa mission.

Par le s.é.-m. Michael Labranche
Agent de liaison de la GRC
Amman (Jordanie)

Dans la matinée du 20 juillet 2006, je suis arrivé à Chypre où j'ai rencontré une petite délégation de fonctionnaires. Ceux-ci, qui venaient aussi de débarquer dans l'île, étaient fort occupés à préparer l'arrivée imminente de milliers de Canadiens du Liban.

Tous étaient conscients de la lourde tâche d'assurer l'hébergement, le transport par autobus, les repas, l'approvisionnement en eau, la sécurité, les communications et le transport par avion de milliers de gens dans un pays dépourvu d'une ambassade canadienne. Nous savions aussi que le premier ministre Stephen Harper, qui revenait du Sommet du G8 via Paris, avait offert de prendre des réfugiés à bord de son avion, et que celui-ci atterrirait sous peu. En bout de ligne, environ 100 évacués sont revenus par ce vol.

Une première vague de réfugiés

Quelques heures plus tard, le Blue Dawn accostait avec quelque 250 Canadiens à son bord. On a amené les évacués dans un pavillon afin de leur administrer des soins et de prendre les dispositions voulues avant de les acheminer vers les vols qui allaient les ramener au Canada. Cette première journée fut la plus facile à gérer – une visite du premier ministre et 250 évacués.

s.é.-m. Labranche

Le s.é.-m. Michael Labranche, au port de Limassol à Chypre. Il a fourni son assistance à l'évacuation de 13 000 Canadiens du Liban, la plus vaste opération du genre dans l'histoire de notre pays.

La journée a été riche en enseignements – sur la façon d'accueillir, d'assister et de transporter les évacués – qui allaient nous servir pour gérer la situation à venir : les trois navires qui faisaient route vers l'île avec près de 2000 évacués.

Dès la deuxième journée, aux prises avec la deuxième vague d'évacués, j'ai réussi à établir une liaison et à organiser des réunions quotidiennes ultérieures avec l'équipe chypriote de gestion des crises. Celle-ci, dirigée par la défense civile chypriote, avait pour but de gérer l'afflux d'évacués, dont des ressortissants étrangers.

Le concours de la défense civile chypriote a été inestimable. Avec le nombre croissant d'évacués, l'organisation nous a déniché un deuxième, puis un troisième lieu de rassemblement. Elle a trouvé, transporté et aménagé environ 1600 lits de camp de façon à rendre ces sites habitables, grâce notamment à l'assistance de volontaires dans les trois sites.

Une opération coordonnée

La communication entre les membres d'équipe et les évacués canadiens était difficile durant les premiers jours. Comme vous pouvez l'imaginer, les évacués avaient de nombreuses questions concernant les vols et leurs destinations, et les proches qu'ils laissaient derrière eux. Initialement, nous n'étions pas en mesure de répondre à toutes les questions.

Ce qui a durement éprouvé l'équipe canadienne affectée au centre de gestion des crises. Afin de faciliter les choses, l'équipe de gestion s'est concertée sur place en présence de représentants des Affaires étrangères, de la Défense nationale et de l'Immigration, ainsi que de moi-même afin d'élaborer un plan de communication simplifié qui s'est révélé remarquablement efficace. En gros, nous avons fait en sorte que les membres de l'équipe parlent d'une seule voix et que les évacués soient informés le plus tôt possible des événements qui influaient sur leur situation.

Nous avons également mis au point un système afin de recruter des évacués parlant l'arabe qui pourraient communiquer avec les autres, ainsi qu'un système pour déterminer les évacués qui allaient prendre la prochaine séquence de vols. Nous avons imprimé et distribué des t-shirts affichant au dos la désignation de volontaire. De plus, nous avons recruté certains évacués (des jeunes hommes, des femmes et même des enfants) pour prêter assistance à la manutention des bagages, au nettoyage, à la distribution de vivres et à la garde d'enfants. Tout a fonctionné admirablement bien, avec pour effet de dissiper la confusion qui prévalait le premier jour.

Entre le 20 et le 31 juillet 2006, quelque 13 000 évacués canadiens ont été embarqués sur les trois navires affrétés pour la liaison Beyrouth-Larnaca. Ils ont été acheminés au Canada à bord de 42 vols. Grâce à notre démarche coordonnée, le transport des milliers de personnes évacuées s'est déroulé sans incident grave. ■

L'utilité des renseignements criminels en Afghanistan

Par l'insp. Paul Richards, conseiller en matière de renseignements criminels, Équipe Afghanistan (Kandahar)

Ministère de la Défense nationale

Un soldat de l'armée afghane tient dans sa main une plante de pavot récoltée pour la résine d'opium. Les champs de pavot d'opium et de marihuana font partie intégrante du paysage du sud de l'Afghanistan.

L'engagement du Canada en Afghanistan a mis l'accent sur l'établissement de la sécurité dans la province de Kandahar tout en développant la capacité des organismes et collectivités afghans à assumer le maintien de la sécurité au pays sous l'égide d'un gouvernement démocratiquement élu.

Dans les mois récents, on a relevé un afflux de rebelles talibans et de partisans de la cellule terroriste d'Al-Qaïda en Afghanistan, plus particulièrement dans la province de Kandahar, foyer historique et spirituel du mouvement taliban. Comme les actualités quotidiennes nous le rappellent fréquemment, cet afflux a obligé les forces armées canadiennes à participer à une campagne anti-insurrectionnelle afin de déloger les Talibans du sud et de libérer la région du joug des rebelles.

Cela dit, un autre enjeu se démarque de plus en plus dans le maintien de l'ordre au sud du pays, et c'est ici que les Enquêtes relatives à la sécurité nationale de la GRC exercent leur leadership et offrent un service intégré dans des conditions toutes particulières.

Ainsi, selon les prévisions pour 2006-2007 du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la production d'opium à partir des récoltes de pavot en Afghanistan atteindrait un niveau record. Devant l'intensification marquée de la culture dans le sud du pays, l'UNODC se dit fort préoccupé par le rôle du narcotrafic dans le mouvement rebelle, alors que l'offre dépasse la demande.

À l'heure actuelle, quelque 92 pour cent de l'approvisionnement mondial en opium (y compris de l'héroïne, un de ses dérivés) provient de l'Afghanistan, situation que les Nations Unies ont qualifiée de difficilement redressable. La récolte de pavot d'opium en 2006 est évaluée à 6 100 tonnes, une augmentation de 59 pour cent pour une superficie cultivée record de 165 000 hectares. La province voisine de Helmand a connu une production accrue de 162 pour cent dans la même année pour une superficie cultivée de 70 000 hectares.

Comme seules 6 des 34 provinces du pays sont exemptes d'opium, les Nations Unies disent craindre la constitution effective d'un narco-État au sud de l'Afghanistan, caractérisé par la culture et le trafic à grande échelle de la drogue, l'insurrection et le terrorisme, le crime et la corruption.

Les liens entre les narcotrafiquants et les insurgés et les terroristes ne sont pas nouveaux, comme en témoignent les exemples historiques en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Balkans. Si la culture de drogues dans la région du Croissant d'or (Iran, Afghanistan et Pakistan) a des racines anciennes, l'intensification marquée de la culture en Afghanistan a débuté durant le soulèvement contre l'Union soviétique entre 1979 et 1989. Afin de financer et de maintenir la campagne contre les Soviétiques, la culture du pavot d'opium et la production de drogue a constitué une source accessible de revenus, avec la création d'un marché d'opium et d'héroïne bon marché et l'alimentation des réseaux internationaux de narcodistribution.

Après le retrait soviétique en 1989 et la guerre civile subséquente qui s'est poursuivie jusqu'en 2001, la production d'opium et d'héroïne a continué de croître, sauf durant un an lorsque le gouvernement taliban a interdit la production à l'échelle nationale en invoquant des motifs religieux. Si cette interdiction a semblé inexplicable à l'époque, en rétrospective il s'agissait d'une mesure stratégique de la part du gouvernement pour tenir les stocks d'opium et d'héroïne à l'écart du marché et ainsi stimuler la demande mondiale et les prix du marché illicite.

À la suite du 11 septembre et de l'opération Liberté immuable qui a suivi en 2001 en vue de libérer l'Afghanistan et instaurer un gouvernement démocratique, la production d'opium et d'héroïne a continué d'être une source de difficultés pour le gouvernement du pays. L'établissement d'un régime démocratique signifie que le gouvernement afghan doit être en mesure de faire respecter la règle de droit, y compris l'interdiction relative à la production d'opium.

La menace que pose pour la sécurité le narcotrafic et l'insurrection dans le sud de l'Afghanistan doivent être envisagées à la fois de façon distincte et interreliée, car les narcotrafiquants et les Talibans tirent également profit de leur relation symbiotique.

Les Talibans prélèvent des impôts sur la production et la vente d'opium, ainsi que sur la production d'héroïne en laboratoire, et tirent profit de la production de stupéfiants et de leur vente dans les bazars de drogue de la région. Les narcotrafiquants ont non seulement établi leur commerce dans les régions assujetties aux Talibans, mais ils approvisionnent aussi les Talibans en argent, en renseignements, en armes, en munitions et en moyens de

transport au besoin.

En retour, les Talibans assument leur part de ce mariage de convenance en assurant la sécurité des stupéfiants exportés au Pakistan et en Iran. Cet arrangement permet aussi aux deux parties de réaliser leur but commun de maintenir l'instabilité dans le sud et de faire échec au gouvernement élu du président Karzai.

Les narcotrafiquants en Afghanistan entretiennent des liens avec les réseaux criminels un peu partout dans le monde, y compris au Canada. Précisons qu'un kilogramme d'héroïne de la plus haute pureté (90 %) se vend 3 000 $US dans les bazars de drogue à Kandahar. Le même kilogramme, acheminé et vendu par des trafiquants moyen-orientaux, voit sa valeur passer à 30 000 ou 40 000 $US. Parvenu dans les rues de Vancouver, Toronto ou Montréal, mais dont la pureté est réduite à 60 %, ce kilogramme issu des plaines de l'Afghanistan se détaille à environ 120 000 $CAN (100 000 $US).

Les organisations criminelles tirent un large profit de la toxicodépendance qu'elles favorisent; la production de stupéfiants en Afghanistan soutient des opérations menées contre les forces de la coalition et les forces armées afghanes.

Une analyse s'impose

Affecté pendant 12 mois à Kandahar à la Direction du renseignement des Forces canadiennes, le conseiller en renseignements criminels auprès de l'équipe Afghanistan a pour mandat de recueillir, d'analyser et de diffuser des renseignements sur les liens entre le narcotrafic et l'insurrection dans la province de Kandahar.

Vu le fort volume de renseignements issus du théâtre des opérations et la nécessité de leur analyse, le conseiller fournit à la fois son expertise et des produits de renseignements qui permettent aux planificateurs militaires de mieux comprendre les ramifications entre l'activité criminelle et le mouvement rebelle. C'est un volet essentiel pour planifier la répression des insurgés et aider les commandants et les planificateurs militaires à comprendre les voies de communication et d'approvisionnement ainsi que les axes par lesquels les insurgés talibans et les narcotrafiquants collaborent pour la réalisation de leurs objectifs communs.

Il est impératif pour le conseiller de bien comprendre les contextes de l'économie agraire, de la société tribale afghane et des systèmes de micro-crédit qui sous-tendent le narcotrafic. Vu la portée du problème dans le sud de l'Afghanistan, la collecte de renseignements sur les intervenants clés, les noyaux et les réseaux constituent la première étape d'une démarche intégrée des missions canadiennes et internationales axées sur le renseignement. Le titulaire du poste, financé par Affaires étrangères Canada, est également chargé de déterminer et d'améliorer les capacités de renseignements au sein des organismes afghans d'application de la loi, dont la police nationale et la police des stupéfiants d'Afghanistan.

L'affectation dans un tel environnement comporte des risques élevés et des défis considérables. L'exécution de tâches élémentaires, comme la participation à une rencontre ou la visite de cadres supérieurs de police, exige une planification logistique importante, compte tenu des risques élevés d'attentat contre le personnel étranger.

La portée du problème dans le sud de l'Afghanistan peut paraître démesurée par moments, compte tenu du trafic de drogues florissant dans l'Asie du Sud-Ouest. Les campagnes antérieures de répression des narco-insurrections étaient axées sur la destruction massive des récoltes marchandes par arrosage, brûlage ou labourage.

Dans le cas de l'Afghanistan, toutefois, le déploiement de telles mesures dans les communautés rurales où opèrent les soldats canadiens pourraient avoir des répercussions catastrophiques en détruisant la seule récolte commerciale dont disposent de nombreux foyers et provoquer un soulèvement de toute la population rurale contre les forces de la coalition.

En mettant l'accent sur une stratégie à long terme axée sur la création d'autres modes de subsistance, sur le rétablissement de l'infrastructure agraire et sur l'amélioration des opérations de police et de renseignement, le gouvernement canadien réalise sa vision d'aider les Afghans à surmonter la dépendance des milieux ruraux envers la culture du pavot d'opium tout en réprimant les activités des narcotrafiquants des échelons intermédiaires et supérieurs qui soutiennent les Talibans dans la déstabilisation de la société afghane. ■

L'insp. Paul Richards aux côtés de 75 litres de résine d'opium et d'un kilogramme d'opium brut saisis dans un camp taliban près de Kandahar en juillet dernier.

insp. Paul Richards

Récentes études policières

Voici des extraits d'études récentes en matière de justice et d'application de la loi. Pour consulter la version intégrale des rapports, veuillez visiter le site indiqué à la fin de chaque résumé.

Examen des taux de récidive chez les délinquantes sexuelles adultes

Par Franca Cortoni et Karl Hanson

Le fait que des femmes s'adonnent à des activités de violence sexuelle a été établi depuis assez longtemps, mais ce n'est qu'au cours des dernières années que des efforts concertés ont été déployés pour étudier les délinquantes sexuelles.

Un des éléments d'information les plus importants concerne la possibilité de récidive sexuelle de la part des délinquantes sexuelles. La présente étude examine donc les recherches effectuées sur les taux de récidive des délinquantes sexuelles.

Il est évident que la délinquance sexuelle est beaucoup plus répandue chez les hommes que chez les femmes. Les résultats de la présente étude indiquent que les infractions sexuelles commises par les femmes correspondent à un ratio d'environ 1 à 20 comparativement aux hommes, selon les documents officiels et les sondages sur la victimisation.

Les examens de la documentation sur la question donnent à entendre que les cas de délinquance sexuelle chez les femmes ne sont pas nécessairement rares, mais qu'ils sont sous-déclarés. Selon notre étude, il semblerait cependant que les victimes des délinquants sexuels et des délinquantes sexuelles signalent leur expérience à la police à des taux similaires. Si les infractions sexuelles commises par des femmes sont sous-déclarées, c'est que des victimes ne considèrent pas certains comportements de la délinquante sexuelle comme un crime.

Notre étude a montré que le taux de récidive sexuelle chez les délinquantes est extrêmement faible. Un pour cent des délinquantes sexuelles incluses dans l'étude ont eu affaire au système de justice pénale à la suite d'une nouvelle infraction. Ce taux est beaucoup plus faible que le taux de récidive sexuelle global, de 13,4 %, qui est observé chez les délinquants sexuels.

Contrairement au taux de récidive sexuelle qui est extrêmement faible, le taux de récidive générale est beaucoup plus élevé. Dans la présente étude, 20 % des délinquantes sexuelles ont récidivé (6 % avec violence). Il semble que les délinquantes sexuelles, comme les délinquants sexuels, s'adonnent à un éventail d'activités criminelles.

Les résultats de l'examen ont des répercussions pour les spécialistes qui travaillent auprès des délinquantes sexuelles.

Les évaluateurs devraient tenir compte davantage du risque de récidive non sexuelle que du risque de récidive sexuelle chez les délinquantes sexuelles.

Tout d'abord, il semble que les évaluateurs devraient tenir compte davantage du risque de récidive non sexuelle que du risque de récidive sexuelle chez les délinquantes sexuelles.

Ensuite, la différence considérable entre les taux de récidive chez les délinquants et délinquantes donne à penser que les outils d'évaluation du risque établis pour les délinquants sexuels ne s'appliquent probablement pas aux délinquantes sexuelles. En extrapolant les renseignements sur les délinquants sexuels pour évaluer le risque chez les délinquantes sexuelles, on peut obtenir une évaluation non validée du risque et produire des effets non voulus.

Le faible taux de récidive sexuelle signifie que de très grands échantillons sont nécessaires pour établir des marqueurs de risque validés empiriquement en ce qui concerne la récidive sexuelle chez les femmes. Seuls le temps et la collecte de renseignements permettront une validation empirique.

Pour consulter la version intégrale du rapport d'étude, visiter :

http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r169/r169_f.shtml

Comprendre les besoins des victimes d'agressions sexuelles chez les personnes sourdes

par Jennifer Obinna, Sarah Krueger, Constance Osterbaan, Jane M. Sadusky et Wendy DeVore

Cette étude aborde les perceptions des fournisseurs de services entendants et sourds qui assistent les personnes sourdes ayant fait l'objet de victimisation sexuelle et à qui les sourds confieront leur expérience d'agression sexuelle. Les auteurs se penchent également sur les lacunes en matière de service à l'intention des sourds et ce que les organismes d'application de la loi peuvent faire pour constituer une ressource plus utile aux membres de la communauté des sourds.

On estime que 84 pour cent des femmes ayant un handicap seront victimes d'agressions sexuelles dans leur vie. De plus, il semblerait que les femmes souffrant d'un handicap sont victimes d'un nombre plus élevé d'agresseurs et la durée de leur agression s'étend sur une plus longue période comparé aux femmes sans handicap.

Très peu d'études ont abordé la question de savoir si les personnes souffrant d'un handicap ou de surdité cherchent de l'aide après avoir été victimes, à qui elles s'adressent, et comment les fournisseurs de services et les représentants des forces de l'ordre peuvent mieux répondre à leurs besoins.

Il s'agit de questions importantes, surtout en ce qui concerne la police. La nature de l'interaction de la police peut avoir des répercussions graves pour la victime d'agression sexuelle, cette interaction peut être intégrée inconsciemment par la victime et influer sur la façon dont elle cherchera de l'aide auprès de la communauté entendante.

La présente étude comporte deux volets : l'examen explicatif des besoins de la communauté sourde concernant la vic-

timisation sexuelle et l'examen de l'intervention du Service de police de Minneapolis auprès des membres de la communauté sourde qui demandent des mesures de justice pénale par suite de leur victimisation sexuelle.

La police est pratiquement toujours perçue comme le service à appeler pour obtenir de l'aide et pourtant, nombre de personnes ont fait part de leur frustration dans leurs contacts avec la police. Peu de victimes ont même appelé la police après avoir été agressées sexuellement.

L'ethnographie institutionnelle révèle les écueils auxquels fait face le Service de police de Minneapolis quand vient le moment de communiquer avec les personnes sourdes, qu'elles soient victimes, témoins ou suspects. Malgré l'existence de politiques et de modalités déterminant le recours à des interprètes, les membres de la police ne jouissent que de très peu de formation favorisant la communication sur le terrain et la capacité de reconnaître une personne sourde.

De plus, les liens entre le Service de police et les membres de la communauté des sourds ne sont pas très développés. Malheureusement, en raison des méthodes de rapport, il est difficile d'obtenir un tableau fidèle de la fréquence et de l'étendue de l'interaction des policiers avec les personnes sourdes. Cela dit, malgré tous ces défis, il est important de souligner que le Service de police de Minneapolis peut être considéré comme un organisme modèle dans la prestation de services aux membres de la communauté des sourds.

Les initiatives en vue de rétablir et d'élargir les programmes de prévention criminelle comme Deaf SAFE et Community Solutions sont déterminantes pour maintenir l'excellence en la matière. Grâce à une démarche fondée sur les ateliers dans le cadre du modèle de police communautaire, les outils mis en place permettront de développer et de renforcer la compréhension générale des policiers à l'égard de la communication avec les sourds et de l'American Sign Language (ASL) comme culture et langue des sourds, et de favoriser les occasions pour les policiers d'apprendre et de pratiquer l'ASL et d'autres modes de communication.

On recommande que les communautés entendante et sourde s'instruisent aux façons d'aborder la surdité et les moyens de se protéger. L'intensification des démarches de sensibilisation et du dialogue devraient améliorer la prévention des agressions sexuelles et les interventions à cet égard.

Pour consulter la version intégrale du rapport d'étude, visiter :

http://www.ncjrs.gov/App/Publications/abstract.aspx?ID=234353

Enquête sur l'interrogatoire effectif et éthique de présumés délinquants sexuels

par Mark Kebbell, Emily Hurren et Paul Mazerolle

Contrairement aux autres infractions criminelles, les infractions sexuelles sont habituellement perpétrées dans un cadre intime où il n'y a généralement peu ou pas de témoins corroborants; par conséquent, toute condamnation reposera sur la parole de la victime opposée à celle du délinquant.

Le présent projet d'étude visait à déterminer les moyens pour la police d'améliorer l'interrogation des présumés délinquants sexuels et de relever les facteurs qui peuvent favoriser les probabilités d'obtenir un aveu de ces derniers. La première étude porte sur des entrevues avec des délinquants sexuels condamnés; la deuxième, sur un sondage sur des délinquants sexuels condamnés; la troisième, sur l'application de méthodes expérimentales de laboratoire et la dernière, sur des entrevues avec des policiers d'expérience.

La synthèse des quatre études permet de tirer certaines conclusions. D'autres études ont montré que les policiers ne parviennent généralement pas à tirer tous les détails et les précisions possibles de la part des témoins oculaires; par conséquent, ils ont de la difficulté à se souvenir de ces déclarations et ne parviendront donc pas à présenter ces témoignages avec crédibilité à un suspect.

Comme les quatre volets d'étude ont révélé que les éléments de preuve jouent vraisemblablement un rôle important dans la décision de nombreux suspects d'avouer ou non leur crime, on peut en déduire que les éléments de preuve, surtout ceux présentés par un témoin oculaire, doivent être consciencieusement recueillis, assimilés et présentés au suspect de façon convaincante. Il y a lieu d'élaborer et d'évaluer des moyens précis pour les policiers d'améliorer leur présentation des éléments de preuve aux suspects.

Les résultats des études un, deux et quatre laissent entendre que les policiers devraient aborder les présumés délinquants sexuels avec ouverture d'esprit et sensibilité plutôt que domination, afin d'optimiser les chances d'un aveu. Ici encore, la façon de favoriser ces stratégies devrait faire l'objet d'études ultérieures. Comme le montre l'étude quatre, il est important de noter que des policiers d'expérience, dans les enquêtes sur des crimes sexuels dans le Queensland du moins, semblent favoriser ces démarches, qui sont riches d'enseignement sur la façon de mener des interrogatoires fructueux.

Les études un et deux suggèrent que l'atténuation, l'emphase et la compréhension des distorsions cognitives peuvent également s'avérer efficaces. Néanmoins, on doit faire preuve de circonspection afin de respecter les dispositions législatives. Les policiers doivent être bien informés sur ce qui est légalement permis dans l'interrogatoire de suspects. À l'heure actuelle, de nombreux policiers ne savent pas tout à fait comment interpréter les dispositions législatives pertinentes, surtout lorsque des termes sont utilisés de façon générale ou non définie.

Considérées dans leur ensemble, les stratégies présentées dans ces études devraient théoriquement favoriser les probabilités d'obtenir un aveu des suspects tout en traitant ceux-ci avec équité. De même, les probabilités d'obtenir justice pour les victimes de crimes sexuels sont grandement accrues. ■

Pour consulter la version intégrale du rapport d'étude, visiter :

http://www.aic.gov.au/crc/reports/200304-12.html

Une synthèse de données

Le Centre national d'évaluation des risques à l'oeuvre

par Chris Thatcher

« C'est toute une manne de données à éplucher », reconnaît Calvin Christiansen en survolant du regard une salle d'analystes, de techniciens et d'enquêteurs chargés de recevoir des torrents d'information à chaque heure du jour des quatre coins de la planète. « C'est un peu étourdissant de recueillir autant de données. Mais l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a investi judicieusement dans la façon dont nous traitons ces données. Auparavant, nous avions des caisses remplies de documents en différents points du pays; il nous était alors difficile d'obtenir une perspective globale. »

Dans les jours qui ont suivi le 11 septembre 2001, la sécurité frontalière a revêtu une importance capitale. Si des milliards de dollars en marchandises et des millions de personnes entrent au pays chaque année, le Canada n'a au mieux qu'une notion incomplète de leur véritable origine. Des propositions ont bien été envisagées avant le 11 septembre; mais il a fallu le choc de cette tragédie pour accélérer la concrétisation d'un bon nombre d'entre elles.

Avant la fin de l'année, le Canada et les États-Unis avaient signé la Déclaration sur la frontière intelligente, un plan d'action en 30 points qui, entre autres objectifs, visait à élargir la frontière. En établissant des frontières virtuelles aux points de départ des marchandises et des personnes, les points d'entrée au Canada allaient devenir la dernière, plutôt que la première ligne de défense.

Deux ans plus tard, à la fin de 2003, le gouvernement a créé l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), une organisation pivot dans la mise en oeuvre de la politique de sécurité nationale visant à intégrer les compétences de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Sous l'égide du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'ASFC regroupe plusieurs fonctions : le programme des douanes de l'ADRC; le programme du renseignement, de la répression et de l'exécution ainsi que le programme de l'immigration aux points d'entrée de CIC et, enfin, le programme d'inspection de l'ACIA. Objectif : mieux gérer et contrôler les mouvements transfrontaliers des personnes et des biens.

« Pour nous, l'ASFC met en oeuvre une stratégie de frontières multiples, repoussant les frontières au-delà des limites traditionnelles telles que nous les concevions jusqu'ici, explique M. Christiansen, directeur du Centre national d'évaluation des risques (CNER) l'organisme, en activité 24 heures sur 24, sept jours par semaine, dans un immeuble banalisé au sein d'un parc industriel à Ottawa, est chargé de recueillir et d'analyser des données sur les passagers et les biens à destination du Canada et, au besoin, de délivrer des mandats d'arrestation à l'égard des immigrants jugés illégaux ou en contravention d'ordonnances d'expulsion.

> **« Pour nous, l'ASFC met en oeuvre une stratégie de frontières multiples, repoussant les frontières au-delà des limites traditionnelles telles que nous les concevions jusqu'ici.**
>
> ***— Calvin Christiansen***

Tout comme l'ASFC, le CNER découle de la fusion de ministères. L'objectif du contrôle préalable des passagers – la collecte de données sur tous les vols internationaux avant les départs pour le Canada – posait un défi énorme. Étant donné le nombre d'arrivées quotidiennes, qui se chiffre à 45 000 vols, le volume de données personnelles était tout simplement effarant. Ni l'ADRC ni CIC, les deux ministères chargés des douanes et de l'immigration, étaient en mesure de gérer un tel volume. Chacun a donc lancé de son côté l'idée d'un centre d'évaluation.

« Ce volume de données était l'élément moteur de la création du CNER, constate M. Christiansen. Avec l'adoption des mesures législatives, l'ADRC devait élaborer la façon de traiter les données. Convenait-il pour nous de recevoir toutes ces données personnelles? Comment les recueillerions-nous auprès des sociétés aériennes? Nous avons procédé à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée par l'intermédiaire du bureau du Commissaire à la vie privée, mais il ne faisait pas de doute que nous allions devoir déterminer la façon de traiter les données. »

La proposition de créer le CNER n'était pas sans détracteurs. Les observateurs et des figures politiques ont soulevé le spectre de la société orwellienne. On a donc conclu une entente avec le Commissaire à la vie privée visant à restreindre ce que les analystes pouvaient visualiser, en masquant certains champs à leur écran. On prévoyait aussi des restrictions concernant les différentes catégories d'utilisateurs, de façon à limiter ce que ceux-ci peuvent voir dans une période donnée. « Nous devions tenir compte des craintes du public à l'égard d'une base de données personnelles de cette envergure, précise M. Christiansen. C'est pourquoi nous avons procédé à une mise en oeuvre graduelle qui n'a atteint sa pleine mesure que depuis seulement huit mois. »

Ces restrictions font que si l'ASFC peut diffuser des renseignements au SCRS ou à la GRC, aucun de ces deux organismes n'a un accès direct aux données. « Si nous devons traiter avec eux concernant un enjeu précis, comme une personne à haut risque, des ententes ont été conclues pour y faire face, explique M. Christiansen. L'information passe d'abord par notre section du renseignement, qui traitera ensuite avec l'un ou l'autre de ces organismes. »

Le CNER s'en remet à ce que M. Christiansen appelle une démarche multidimensionnelle pour repérer les passagers dangereux. Se gardant de dévoiler le nombre de passagers à haut risque relevés par l'organisme, il souligne toutefois que les chiffres peuvent fluctuer largement, d'après ses années d'expérience comme fonctionnaire des douanes. Certains jours, aux postes frontaliers, « le stationnement était plein. On se disait "mais d'où viennent-ils tous et pourquoi chaque voyageur semble suspect aujourd'hui?" », se souvient M. Christiansen.

Contrôle commercial

Compte tenu que plus de 8 000 conteneurs quittent quotidiennement des centaines de ports du monde entier à destination du Canada, l'analyse du torrent de données commerciales a également posé de lourds défis.

Depuis avril 2004, tous les expéditeurs sont tenus de présenter 24 heures avant le départ les données sur les conteneurs destinés au Canada. Cet avis permet au CNER d'évaluer chaque conteneur, et en cas de doutes, celui-ci coordonne l'examen des marchandises par les autorités locales.

Si des biens illégaux de toutes sortes transitent par les ports du monde entier, le CNER se concentre sur « ceux qui peuvent causer de graves préjudices », précise M. Christiansen. Nous sommes à la recherche des plus dangereux : matières et produits chimiques, biologiques, nucléaires, explosifs et de la technologie des radiations. Nous signalons les éléments qui peuvent intéresser les autorités portuaires. Les stupéfiants et biens faussement désignés sont signalés aux points d'entrée. »

Un programme exemplaire

À l'instar du Canada, les États-Unis ont regroupé leurs fonctions d'immigration et de douanes sous les auspices d'un ministère central, celui de la Sécurité intérieure. M. Christiansen prévoit une collaboration mondiale accrue alors que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le R.-.U. entendent créer des centres d'évaluation analogues ou en élargir la portée. « Des représentants des cinq pays se sont réunis pour voir s'il y aurait de meilleurs moyens de fonctionner. Nous n'avons pas noué de relations comme celles qui nous unissent aux États-Unis, mais le potentiel est évident. »

Le CNER s'est fait remarquer à l'étranger et pourrait d'ailleurs devenir un modèle mondial en la matière. Aujourd'hui, grâce à l'accès à des données de pointe, il parvient à repérer les voyageurs à haut risque qui auraient pu passer inaperçus il y a cinq ans. « Ils auraient pu être repérés par un agent au stade primaire ou secondaire, mais nous pouvons désormais les démasquer d'entrée de jeu », explique M. Christiansen.

La réussite du CNER – et les leçons qu'il offre aux autres – ne tient pas au nombre de bien ou de personnes signalés, mais à la compréhension élargie des tendances chez les passagers à haut risque et de l'origine des produits dangereux.

« Nous avons une bien meilleure idée de la façon dont les biens sont introduits au pays, dit-il. Nous pouvons observer d'où viennent les marchandises. Auparavant, devant ces innombrables caisses de dossiers, il était très difficile d'établir la filière. Celle-ci prenait source dans un port, à la frontière ou dans un aéroport. Nous avons désormais une notion précise de la filière commerciale, des pays par lesquels les biens transitent. Nous comprenons aussi la nature du risque – que ce soit au niveau de l'importateur, de l'exportateur, de l'expéditeur, de la société de transport maritime, des débardeurs ou d'un autre maillon de la chaîne. » ■

Article reproduit avec l'aimable autorisation de la revue *Vanguard*.

Centre de coordination de l'exécution de mandats

L'ASFC délivre des mandats d'arrestation en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et administre l'enregistrement de cette information dans le système automatisé du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Lorsqu'un policier obtient une correspondance en vérifiant un nom dans le CIPC, le CNER en est avisé et coordonne l'arrestation auprès d'un agent de répartition et les autorités locales. Les mandats dotés d'identificateurs comme une photo sont tenus par le CNER.

Personnes expulsées

Le centre veille à ce que les fichiers sur les personnes expulsées soient tenus au sein du CIPC. Lorsqu'une personne expulsée refait surface au Canada et fait l'objet d'une arrestation, on en avertit les autorités locales.

Contrôle préalable de l'information sur les passagers

Avant tout départ à destination du Canada depuis n'importe quel pays étranger, y compris depuis les États-Unis, une société aérienne doit présenter au CNER une liste de passagers. Pendant le vol, le personnel du CNER examine la liste pour repérer les personnes à haut risque. On communiquera le nom des personnes éventuelles repérées au point d'entrée.

Contrôle préalable de l'information sur les marchandises

Les données sur les conteneurs à destination du Canada doivent être communiquées au CNER 24 heures précédant le chargement à bord d'un navire dans un port étranger. Les conteneurs désignés comme étant à faible ou à haut risque, et toute cargaison suspecte, seront retenus jusqu'à ce que le CNER puisse coordonner auprès des autorités portuaires ou du gouvernement du pays concerné une inspection par l'intermédiaire de la division du renseignement de l'ASFC .

La clé d'une relation de confiance

Le texte qui suit est un extrait d'une allocution prononcée par la commissaire Bev Busson lors de la conférence internationale de la police et des cadres policiers, tenue en 2006 à Vancouver. .

Warren Buffet, directeur général estimé d'une entreprise parmi les plus connues du monde, a déjà dit : « il faut 20 ans pour bâtir une réputation, mais seulement cinq minutes pour la compromettre. »

À une époque marquée par la technologie moderne et les communications mondiales qui transmettent des messages en l'espace de millisecondes, nous n'avons apparemment nulle part où demeurer dans l'ombre, plus de temps pour réfléchir de façon stratégique et plus aucune marge d'erreur. Notre réputation..., nos relations de confiance, à l'externe et à l'interne... semblent plus précaires que jamais tandis que nous effectuons un exercice de corde raide, sous les projecteurs publics, et sans filet. En réalité, nous disposons effectivement d'un filet, et c'est ce qu'on appelle la confiance.

La confiance est une notion qui mérite réflexion. Elle revêt une signification différente selon les gens. Pour nos citoyens et nos collectivités, la confiance, c'est le fait de pouvoir compter sur la police, peu importe l'urgence de la situation. C'est aussi la reconnaissance publique du haut degré de professionnalisme et de compétence associé à la police. Mais par-dessus tout, la confiance du public envers les services policiers se traduit par un sentiment de sécurité.

Pour nos membres à l'interne, la confiance a un autre sens. Elle repose souvent sur la notion que nos dirigeants ont transcendé les modèles périmés de commandement et de contrôle. Sur la conviction que nos leaders sont sensibles aux besoins émotifs et d'information, et privilégient la communication et l'écoute active. Des leaders qui prêchent par l'exemple, font preuve de compétence et de compassion, et établissent des critères nets en matière de pouvoir et de responsabilisation.

Lorsque les choses vont bien, la confiance apparaît en filigrane. Nous ne faisons habituellement pas de cas du rôle de la confiance dans le maintien de nos relations. Mais en situation de crise, tout change. Un événement soudain menaçant la sécurité et la réputation met à l'épreuve nos relations de confiance.

Lors d'une catastrophe, les communications s'intensifient considérablement, mais de façon fragmentée. On obtient des fragments d'information, pas toujours fiable, exhaustive ou précise. La crainte du public est la première émotion à faire surface dans une crise, en raison du sentiment d'impuissance devant l'inconnu. Dans une situation de crise, les gens espèrent pour le mieux, mais s'attendent au pire; ils perçoivent souvent la menace de façon démesurée par rapport à la réalité.

Lors d'une crise, le public – et surtout les médias – exigent d'être informés instantanément. La crainte du public peut rapidement faire place à la colère et à l'exigence de mesures rectificatrices immédiates. Et en l'absence d'intervention – lorsque la communication et les mesures sont retardées, voire court-circuitées – la dynamique du blâme et du bouc émissaire entre en jeu. Ce phénomène peut jouer dans n'importe quelle crise; son intensité et sa fréquence dépendent de la qualité des relations de confiance préétablies.

Il est très difficile de construire une relation de confiance avec nos collectivités et nos clients, s'il n'existe pas au préalable un solide noyau de confiance à l'interne. Nos membres ont des besoins élémentaires à cet égard. Ils ont besoin de connaître les valeurs, l'orientation et la vision de l'organisation. Ils doivent avoir une notion de leur rôle personnel dans la réalisation de cette orientation et de cette vision. Ils ont besoin de voir leur travail et leurs aptitudes reconnus, d'obtenir une rétroaction et d'avoir voix au chapitre dans les opérations.

Les services de police en Amérique du Nord jouissent de niveaux de confiance publique oscillant entre 65 et 85 pour cent – parmi les taux les plus élevés de toutes les professions. Ces taux s'expliquent d'une part par l'excellent travail que nous accomplissons, mais aussi parce que le public a un profond besoin de pouvoir se fier à ses policiers pour se sentir en sécurité. Aucune autre profession, surtout au Canada, n'est habilitée par la loi à utiliser une force meurtrière au besoin pour protéger les citoyens contre le danger et la mort.

Les trois questions fondamentales : « Suis-je en sécurité? », « Savez-vous ce que vous faites? » et « Puis-je me fier à vous? » ne concernent pas seulement le public. Elles viennent également à l'esprit de nos organismes partenaires, de nos clients et de nos membres. Eux aussi ont besoin de se sentir en sécurité dans leurs rapports avec nous. Ils ont besoin de percevoir la manifestation de notre professionnalisme et de nos compétences dans l'exercice quotidien de nos fonctions, et ils ont besoin d'une relation fondée sur la confiance.

Si la communication est le vecteur qui unit les organisations, la confiance est le ciment qui assure des relations solides. Pour maintenir des relations de confiance, pour préserver la réserve de bonne volonté, nous devons demeurer conscients des facteurs qui définissent la confiance. Nous devons faire preuve de compétence, démontrer la valeur de l'expérience et faire preuve d'intégrité dans nos actes tout en exerçant de la souplesse face aux circonstances changeantes. Il nous faut allier communications bilatérales, connectivité et collaboration, et être prêts à exercer un partage des pouvoirs, des responsabilités et de la responsabilisation. ■